

Séance du 16 octobre

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
 - Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 8 mai 2017
 - Procès-verbal décisionnel de la séance du 8 mai 2017
 - Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 19 juin 2017
 - Procès-verbal décisionnel de la séance du 19 juin 2017
4. Informations du Bureau
5. Postulats :
 - 5.1. Postulat pour une adhésion à la charte de l'eau
 - 5.2. Postulat pour l'implantation de panneaux solaires sur notre commune
 - 5.3. Postulat terrain Tamoil et Banque Cantonale du Valais
 - 5.4. Appartements protégés
 - 5.5. Subventionner l'achat de vélos électriques
6. Interpellations :
 - 6.1. Des horaires mal coordonnés
 - 6.2. Deux bus + deux tarifs = un casse-tête ?
 - 6.3. Une décharge au lieu d'un arrêt
 - 6.4. Tamoil et nos finances
 - 6.5. Assainissement du stand de tir de Châbles-Croix
7. Résolution :
 - 7.1. Rte du Cornet à Illarsaz – Rte et cheminement piétonnier
8. Informations de l'Exécutif :
9. Questions
10. Divers

CONSEIL GENERAL

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

Intervention de Vuille Côme: Chers collègues Conseillères et Conseillers généraux, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs les représentants de la presse, cher public, je vous souhaite à tous la cordiale bienvenue et ouvre la séance du Conseil Général du 16 octobre 2017. Le Conseil Général a été convoqué en date du 20 septembre dernier soit dans le délai réglementaire. Les interventions ont également été mises à votre disposition dans le délai prévu par le Règlement. Nos excuses et celles de l'administration pour ceux qui ont reçu les documents papier, ou ceux qui ont imprimé les documents sur internet, qui ne comprenaient que la première page des interventions. Le couac a été rapidement corrigé après signalement.

Merci aux intervenants et à l'administration communale pour leur travail. La séance de ce soir et l'ordre du jour proposé par le Bureau ont été publiés au pilier public, sur le site internet de la commune et annoncés aux médias par le secrétariat municipal. De plus, une information a été publiée sur le panneau d'affichage électronique communal. Je dois excuser ce soir Monsieur José Sotillo.

Je cède maintenant la parole à la secrétaire du Conseil Général pour l'appel nominatif des Conseillers généraux. Je vous prie de répondre présent à l'appel de votre nom.

Intervention de Fracheboud Maria Encina: Bonsoir.

Angst Stéphane, Présent.

Arlettaz Pauline, Présente.

Baré Nathalie, Présente.

Bétrisey Nicole, Présente.

Birbaum Thomas, Présent.

Borgeaud Jacques, Présent.

Bressoud Alain, Présent.

Chervaz Véronique, Présente.

Clay Robert, Présent.

Cottet Loan, Présent.

Cottet Véronique, Présente.

Cretton Anaïs, Présente.

Cretton Nathalie, Présente

Delarze Madeleine, Présente.

Fauquet Lucie, Présente.

Fracheboud Maria Encina, Présente.

Gaillard David, Présent.

Genolet Lionel, Présent.

Gex-Fabry Alexis, Présent.

Gex-Fabry Romain, Présent.

Gollut Emmanuel, Présent.

Hohenauer Maryline, Présente.

Jomini Jonathan, Présent.

CONSEIL GENERAL

Kunz Reto, Présent.
Lattion Eric, Présent.
Métrailler Marie, Présente.
Morisod Carole, Présente.
Morisod Florent, Présent.
Olloz-Burdet Gabrielle, Présente.
Ostrini Olivier, Présent.
Parvex Joël, Présent.
Parvex Romain, Présent.
Rohrbach Eva, Présente.
Rouiller-Monay Samuel, Présent.
Schaffhauser Pascal, Présent.
Schmid Daniel, Présent.
Sotillo José, Excusé.
Turin Michel, Présent.
Udressy Philippe, Présent.
Vanay Guillaume, Présent.
Vannay Damien, Présent.
Vieux Cédric, Présent.
Vieux Edgar, Présent.
Vuille Côme, Présent.
Zürcher Cédric, Présent.

2. Approbation de l'ordre du jour

Intervention de Vuille Côme: Le décompte fait état de 44 Conseillers généraux, le quorum est donc atteint et nous pouvons valablement délibérer. Nous passons au point 2, Approbation de l'ordre du jour. L'ordre du jour comporte 10 points, vous l'avez tous reçu et il est actuellement affiché à l'écran. Y a-t-il des propositions de modifications de cet ordre du jour ? Si ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est donc tacitement accepté tel que proposé.

Nous passons au point 3, Approbation des procès-verbaux.

3. Approbation des procès-verbaux :

Nous avons ce soir à approuver quatre procès-verbaux, à savoir les procès-verbaux décisionnels et mot-à-mot du 8 mai et du 19 juin 2017. Je tiens à remercier tout d'abord la secrétaire du Conseil Général et l'administration pour leur rédaction. Je prie les scrutateurs de se lever et de rejoindre le Bureau.

S'agissant du procès-verbal mot-à-mot du 8 mai 2017, y a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ? Ce n'est pas le cas, les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot-à-mot du 8 mai 2017 sont priés de lever la main.

CONSEIL GENERAL

Refus ? Abstentions ? Le procès-verbal mot-à-mot du 8 mai 2017 est donc adopté à l'unanimité. S'agissant du procès-verbal décisionnel du 8 mai 2017, y a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ? Ce n'est pas le cas, les Conseil généraux qui acceptent le procès-verbal décisionnel du 8 mai 2017 sont priés de lever la main. Refus ? Des abstentions ? Le procès-verbal décisionnel du 8 mai 2017 est donc adopté à l'unanimité.

Nous passons maintenant aux procès-verbaux de la séance du 19 juin 2017. Sur le procès-verbal mot-à-mot, y a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ? Ce n'est pas le cas, donc les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot-à-mot du 19 juin sont priés de lever la main. Refus ? Abstentions ? Le procès-verbal est donc adopté à l'unanimité et enfin le procès-verbal décisionnel du 19 juin 2017, y a-t-il des remarques ou des propositions de modifications ? Ce n'est pas le cas, les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal décisionnel du 19 juin sont priés de lever la main. Refus ? Abstentions ? Le procès-verbal décisionnel du 19 juin est donc adopté à l'unanimité. Merci aux scrutateurs qui peuvent rejoindre leur place.

Nous passons donc au point 4 de l'ordre du jour, Les informations du Bureau.

4. Informations du Bureau

Intervention de Vuille Côte: Le Bureau s'est réuni en date du 29 août 2017 en prévision de la séance de ce soir, initialement prévue pour le 25 septembre. Après discussion avec le représentant du Conseil Municipal, la séance plénière a été repoussée à ce soir 16 octobre 2017 et une séance de coordination devra avoir lieu entre le Bureau et le Conseil Municipal. Le Bureau a examiné la recevabilité des interventions déposées à cette date et a décidé de les mettre toutes à l'ordre du jour de ce soir. Le Bureau a pris connaissance qu'une question écrite par Thomas Birbaum, "Bus urbain et car postal, concurrence et subvention" a été déposée en date du 16 août 2017. Conformément à l'Article 35 de notre Règlement, une question écrite est une intervention qui a pour but d'interroger le Conseil Municipal sur les affaires communales en dehors des séances du Conseil Général. Le Conseil Municipal a ensuite un délai de deux mois pour y répondre et la question écrite et la réponse sont publiques et seront transmises avec l'ordre du jour de la prochaine séance plénière. Comme c'était la première fois qu'une question écrite était déposée au sein du Conseil Général, le Bureau a arrêté la procédure à suivre qui pourra vous être communiquée par vos chefs de groupe. Mais l'essentiel est que cette intervention est également inscrite sur le formulaire des interventions et envoyée directement au Conseil Municipal.

Par ailleurs, le Bureau a voulu également anticiper la préparation du prochain budget. Le Bureau a donc proposé au Conseil Municipal de former une commission pour créer un tableau distinguant les rubriques liées, partiellement liées et non liées sur le modèle du Conseil Général de Sion. Le Conseil Municipal a répondu que ce n'était pas nécessaire pour cette année puisque ces différentes rubriques seraient déjà intégrées par ses soins dans le prochain budget.

Toujours concernant le budget, le Bureau a décidé de maintenir la directive 1/2014 relative aux délais pour le travail de la Cogest et le dépôt des amendements par les groupes et pour les nouveaux et aussi pour les nouveaux chefs de groupe, je vous invite à vous référer à ce document pour prévoir vos prochaines séances de groupe, ce document se trouve sur le site internet. Et enfin, le Bureau a également entamé une discussion pour adopter un modus vivendi concernant les votes sur le budget en fonction des expériences des années précédentes. La prochaine séance du Bureau permettra de faire le retour des groupes sur ce point et de prendre une décision pour cette législature.

Les diverses informations vous ayant été communiquées, nous passons donc au point 5 de l'ordre du jour, les Postulats.

CONSEIL GENERAL

5. Postulats

Intervention de Vuille Côme: Je vous rappelle la procédure concernant les postulats. D'abord, je passe la parole au premier signataire pour le développement du postulat, ensuite la discussion générale est ouverte. Je vous demande d'annoncer si vous combattez ou non le postulat à cette occasion. Si le postulat n'est pas combattu lors de la discussion générale, soit par un membre du Conseil Général ou par la Municipalité, le postulat est accepté tacitement. Sinon je clos la discussion et peuvent encore s'exprimer le premier signataire et le Conseil Municipal, avant le vote.

5.1 Postulat Parti socialiste-Centre gauche par Anaïs Cretton, postulat « Pour une adhésion à la charte de l'eau ». Je passe la parole à la première signataire pour le développement du postulat.

Intervention de Cretton Anaïs: Anaïs Cretton pour le groupe PS-Centre gauche. Le 27 octobre 2005, l'Association pour la Sauvegarde du Léman ASL a fait adopter la charte de l'eau de la région lémanique par la société civile lors des états généraux de l'eau de la région lémanique qui se sont tenus à Genève. Finissant aux efforts des acteurs et usagers de l'eau suisse et française, cette charte représente une contribution majeure à la gestion durable des ressources en eau. Véritable code déontologique approuvé par les partenaires et usagers de la région, elle vise à fixer les principes cadres, tels que : orienter la gestion transfrontalière de l'eau vers la durabilité ou encore fournir les conditions cadres à respecter pour l'action.

Cette charte comporte 13 articles joints au postulat, en lien avec la préservation de l'eau. Les deux premiers traitent de l'accessibilité de l'eau à tous, à savoir l'eau est un bien commun de l'humanité et chaque individu à un droit universel d'accès inaliénable et imprescriptible à une eau dont la quantité et la qualité sont au moins égales à celles requises pour ses besoins essentiels. Les autres articles traitent de la préservation de la gestion de l'eau, par exemple : la ressource en eau de la région lémanique doit être gérée dans le respect des principes du développement durable ou encore une solidarité avec les pays et groupes de populations défavorisées et situées dans les régions à fortes contraintes hydriques, doit être développée.

Adhérer à cette charte représente une véritable prise de conscience à respecter ce bien précieux qu'est l'eau. Dans ce même but, divers programmes pédagogiques sont mis sur pied dans les écoles afin de sensibiliser les enfants à ce thème dès le plus jeune âge. Les journées d'entretien du lac Léman sont également organisées régulièrement par l'ASL. En définitive, adhérer à cette association n'a pas de contraintes techniques et n'implique, en dehors d'une cotisation annuelle de Fr. 120.-, aucune obligation autre que l'on doit effectuer. En conclusion, nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité d'adhérer et de collaborer aux activités de cette association.

Intervention de Vuille Côme: Merci, j'ouvre maintenant la discussion générale.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le PDC. Alors aussi surprenant que cela puisse paraître, une majorité du groupe PDC combat ce postulat dont le texte est un copier-coller de ladite charte. Et ce n'est pas le montant de la cotisation annuelle qui dicte notre position. Signer un contrat, quel qu'il soit, c'est y adhérer. De prime abord, cette charge est très bien faite avec de bonnes idées et des évidences écologiques que l'on ne peut que louer. Cependant, en lisant attentivement certains articles de cette charte, les cinq, sept et onze par exemple, si je prends l'Article 7 : il est indispensable que l'accomplissement de toutes les activités socio-économiques soient orientées vers la durabilité, à travers une maîtrise des pollutions qu'elles peuvent engendrer. Les termes utilisés, assez généraux pour une interprétation à la carte, nous font craindre une sorte de contrat moral qui nous contraindrait à revoir

CONSEIL GENERAL

notre décision concernant les éléments techniques de notre future STEP. Démocratiquement, et entre autre pour des raisons financières, notre Conseil Général a décidé les éléments techniques de notre future STEP. Alors ce n'est pas au moment de sa réalisation et ce n'est pas anodin, qu'il faudrait tout remettre en question par une interprétation trop sourcilleuse de cette charte. Pour conclure, afin d'éviter d'être liés à cette charge qui pourrait être contraignante selon l'interprétation que l'on pourrait en faire, la majorité du groupe PDC combat ce postulat.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres prises de parole ?

Intervention de Fauquet Lucie: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, nos ressources en eau ainsi que nos rejets d'eau doivent être gérés de manière durable et responsable. Et la charte de l'eau de la région lémanique correspond tout à fait à notre programme, notamment le point numéro cinq de la charte qui indique que la région lémanique doit être préservée de la pollution de manière à satisfaire aux exigences de la santé publique. Ce qui correspond à notre dernière intervention sur la pose d'un filtre à micro-polluants sur notre STEP qui n'a pas été acceptée. Nous soutenons donc ce postulat.

Intervention de Vuille Côme: Merci Madame Fauquet, y a-t-il d'autres prises de parole ? Oui, Monsieur Vannay !

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien, chef de groupe UDC. Bonsoir tout le monde. L'UDC combat ce postulat car nous ne voyons pas pourquoi la commune devrait adhérer à cette charte. Si tous les autres auteurs du postulat adhèrent à cette charte, l'Association pour la Sauvegarde du Léman sera satisfaite d'encaisser un plus grand nombre de cotisations que si la Municipalité seule y adhère.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il d'autres prises de parole ? Oui, Madame Chervaz !

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz, pour le Parti Socialiste-Centre gauche, alors plusieurs choses. Déjà, je pense qu'il faut plutôt voir ce postulat comme une prise de conscience de la valeur de l'eau qui est mise en évidence dans les points un et deux. Ensuite, on nous parle de charte contraignante. Il me semble qu'un postulat est une demande d'étude sur une idée de fond et après à la municipalité de nous dire s'il y a vraiment réellement des contraintes ou non, mais nous, nous ne voyons plutôt que des avantages, on peut aussi mettre en évidence les idées que peuvent nous amener cette association quant à l'éducation de nos enfants avec des programmes éducatifs qui peuvent aider à faire prendre conscience à nos élèves de la valeur de l'eau. C'est la raison pour laquelle nous vous redemandons votre soutien à ce postulat, merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il d'autres interventions ? Est-ce que la Municipalité veut s'exprimer ?

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil Communal. Pour notre part, on a pris connaissance en fait du postulat, on a aussi pris connaissance des activités de cette association, aussi pris connaissance de la charte qui nous permet en fait aussi de relever certains points qui tournent aussi par rapport à la STEP et les dernières sessions *décisions* qu'on a prises, donc je veux dire nous, la commune

CONSEIL GENERAL

de Collombey-Muraz, on n'a pas besoin d'avoir une charte de l'eau pour savoir ce qu'on veut avec la qualité de l'eau. Je veux dire si on prend le dossier de la STEP clairement, on a étudié, là on a été assez loin dans les explications ou plutôt dans l'étude faite par le Bureau Holinger, donc je veux dire nous, de ce côté-là, je ne pense pas qu'on a besoin d'une charte qui nous dicte ce qu'on doit faire pour la qualité de l'eau ou la préserver. Voilà donc si le Conseil Général décide de vouloir accepter ce postulat, on étudiera en fait la solution de voir l'utilité de cette charte ou pas. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, la discussion générale est toujours ouverte, y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Monsieur Schmid !

Intervention de Schmid Daniel: Concernant, je ne comprends pas ces, enfin non pas ces allusions, ces affirmations concernant la STEP. Pour nous, c'est un dossier le Parti Socialiste-Centre gauche que nous avons soutenu dans sa forme, qui a été adopté largement par le Conseil Général. Je ne vois pas en quoi la charte de l'eau vient remettre en cause ce qui s'est passé à la STEP. La STEP c'est du passé, ça a été décidé et comme je vous l'ai dit, nous l'avons soutenu. Donc ce postulat demande une étude, il ne demande pas d'adhérer, il demande de faire l'étude et de nous dire en somme ce qu'il y a de contraignant. Et de contraignant et bien la seule contrainte qu'on a si on adhère à cette charte, c'est au minimum de payer une cotisation ici. Après si on veut faire plus on fait plus, si on ne veut pas faire plus on ne fait pas plus. Mais les contraintes techniques sont inexistantes. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres interventions ? Si ce n'est pas le cas ... Oui ?

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil Municipal, si je prends déjà juste le titre, il est assez clair je dirai : "Postulat pour une adhésion à la charte" pas pour une étude de l'adhésion à la charte ! Donc je veux dire, là on nous demande d'adhérer à cette charte, donc c'est la question en fait qu'on répond. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Oui, d'autres interventions ? Madame Chervaz

Intervention de Chervaz Véronique: Parti Socialiste Centre-gauche, un postulat effectivement, on demande l'adhésion. A vous de nous dire si cette adhésion comporte des contraintes ou non, ou simplement si ça peut présenter plus d'avantages, et que des avantages, d'après nous ! Merci.

Intervention de Vuille Côme: Juste une remarque pour les micros, je crois qu'il faut quelques secondes ... Y a-t-il d'autres prises de parole ? Ce n'est pas le cas, la discussion générale est close. Peuvent encore s'exprimer la première signataire ! Ce n'est pas le cas, et le représentant du Conseil Municipal. Ce n'est pas le cas, nous allons donc passer au vote et je prie les scrutateurs de se lever.

Les Conseillers généraux qui acceptent le postulat, "Postulat pour une adhésion à la charte de l'eau" sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Ceux qui le refusent ? Merci, des abstentions ? Par 18 oui, 24 non et 1 abstention, le postulat est refusé.

5.2 Postulat Parti Socialiste-Centre Gauche, par Olivier Ostrini, "Postulat pour l'implantation de panneaux solaires sur notre commune".

CONSEIL GENERAL

Je passe la parole au premier signataire pour le développement du postulat.

Intervention de Ostrini Olivier: Olivier Ostrini, Parti Socialiste-Centre gauche. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, la stratégie énergétique 2050 a été adoptée en votation populaire le 21 mai 2017, celle-ci prévoit l'arrêt complet de la construction de centrales nucléaires et la promotion des énergies renouvelables. La loi sur l'énergie comprend des procédures d'autorisations rapides pour les installations destinées à l'utilisation des énergies renouvelables et des contributions d'investissements pour l'installation d'une puissance inférieure à 30 kwh qui, dans le cas de panneaux photovoltaïques, est versé sous forme de paiement unique. Enfin l'Article 38 de la loi énergétique précise que les mesures de soutien expirent au 31 décembre 2030. En fonction de ce qui précède et pour prolonger la décision du Conseil Général du 19 juin dernier, d'installer des panneaux photovoltaïques sur le futur bâtiment administratif de la STEP, idée émise par la commission d'agglomération, nous demandons à la municipalité d'étudier toutes les possibilités d'installer des panneaux solaires sur les bâtiments publics et même d'envisager la possibilité de subventionner l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments privés, agricoles ou commerciaux. Comme la loi votée par le peuple prévoit l'abandon complet du nucléaire, il s'agit de notre responsabilité pour l'approvisionnement de notre pays en énergie et je vous remercie donc de soutenir cet acte de responsabilité civile et environnementale.

Intervention de Vuille Côte: Merci. J'ouvre maintenant la discussion générale. Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton, cheffe de groupe des Verts. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal, chères et chers collègues, lors de notre campagne pour les élections communales, nous, Les Verts avons mis en exergue plusieurs points que nous souhaitons proposer et défendre pendant la législature 2017-2021. Nous les avons listés en neuf projets concrets. Ainsi et bien, nous sommes fiers que nos idées soient relayées devant le plénum. Nous vous invitons, du reste, à lire ou relire ces neuf projets qui se trouvent dans notre programme de législature. Il est donc bien sûr évident que nous allons soutenir ce postulat qui est en parfaite adéquation avec nos idées et qui rejoint le point numéro sept de notre listing de projets à effectuer. Merci.

Intervention de Vuille Côte: Merci, Monsieur Gollut !

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Il est dans l'air du temps d'installer des panneaux solaires plus écologiques, moins polluants à première vue, que la plupart de nos autres sources énergétiques. Cependant, il serait intéressant de profiter de ce postulat pour découvrir vraiment le bilan écologique global de ces panneaux solaires depuis leur construction, en passant par l'extraction et l'utilisation des matériaux rares nécessaires pour leur fabrication, leur transport depuis la Chine, leur rentabilité sur 30 ans et le coût de leur recyclage. J'en ai fait installer chez moi sans me poser cette question. Ce serait intéressant que ce postulat nous éclaire, même à l'énergie solaire s'il le faut. Pour toutes ces raisons, le groupe PDC soutient ce postulat.

Intervention de Vuille Côte: Merci, d'autres interventions ? Monsieur Birbaum !

CONSEIL GENERAL

Intervention de Birbaum Thomas: Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Le groupe PLR est partagé sur ce postulat. Non pas que l'écologie ne nous touche pas ou que l'électricité de sources naturelles ne nous attire pas, mais sur la notion de subventions et de privés. Celui qui souhaite installer des panneaux solaires peut déjà bénéficier du système de rétribution à prix coûtant au RPC. Il bénéficie également d'une aide cantonale. En effet le revenu généré par la vente des 100'000 premiers kwh produits annuellement est exonéré d'impôt. Voulons-nous encore y ajouter une subvention communale ? Pourquoi subventionner des privés qui pourront dégager des bénéfices avec les nombreuses aides étatiques ? Vous l'aurez compris, le passage dans le postulat qui parle des privés ne nous convient pas. En revanche nous sommes d'accord avec le reste du postulat qui traite du secteur public. De plus pour le secteur public, la commune peut effectuer plus précisément et plus rapidement ce postulat car il est propriétaire de ces bâtiments. Il est plus compliqué d'exécuter ce postulat dans le secteur privé. Ainsi, dans un esprit constructif et pour faciliter l'exécution de ce postulat par la municipalité, le groupe PLR demande au postulant de restreindre la conclusion de son postulat en biffant le terme "privé" et en utilisant de ce fait l'Article 31 alinéa 1. du Règlement du Conseil Général. Ainsi, la municipalité pourrait se concentrer pleinement sur l'étude de la promotion de panneaux électriques, de panneaux solaires sur les bâtiments publics et uniquement publics.

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur Birbaum, d'autres interventions ? La Municipalité ?

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet Parvex pour le Conseil Communal. La promotion des énergies renouvelables va dans le sens de la stratégie énergétique communale qui a été mise en place lors de la certification pour le label cité de l'énergie et dans ce sens, le Conseil Communal ne combat pas le postulat et se propose de faire une analyse globale à ce sujet.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres interventions ? Le postulant, puisqu'il a été interpellé sur sa conclusion veut réagir ? Oui !

Intervention de Ostrini Olivier: Olivier Ostrini, Parti Socialiste-Centre gauche. On entend bien les arguments du PLR seulement on ne va pas biffer dans notre conclusion le terme "privé", simplement parce qu'on demande en fait une étude et par la suite, on verra ce que cette étude nous en dit et à ce moment-là on reposera la question.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Est-ce que vous combattez ou non ?

Intervention de Birbaum Thomas: Alors Thomas Birbaum pour le PLR, nous on dit juste, c'est plus simple de faire au niveau des bâtiments du secteur public et pas commencer à mélanger avec du privé. On pensait d'abord, on fait public vu que la commune possède les bâtiments, c'était plus facile de modifier ce postulat et de faire l'étude là-dessus plutôt que mélanger ça en plus avec le privé. Donc simplement ça, à préciser.

Intervention de Vuille Côme: Vous pouvez me préciser si vous combattez ou non, si la restriction n'est pas faite comme vous demandez ?

Intervention de Birbaum Thomas: Ha non, on ne combat pas si ... même si c'est pas accepté par le postulant.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Merci, le postulant veut réagir ? Ce n'est pas le cas. D'autres personnes veulent s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Le postulat n'étant pas combattu, il est donc tacitement accepté.

5.3 Postulat Parti Socialiste-Centre gauche par Daniel Schmid. "Postulat terrain Tamoil et Banque Cantonale du Valais". Je passe la parole au premier signataire pour le développement du postulat.

Intervention de Schmid Daniel: Daniel Schmid, Parti Socialiste-Centre gauche. Postulat : Notre commune connaît un fort développement et ne peut être sous la menace de nouveaux projets totalement disproportionnés. Nos infrastructures et nos finances ne le supporteraient pas. Ce postulat a pour but la planification, donc la maîtrise de notre développement. Evidemment notre commune seule ne peut pas acheter les terrains Tamoil qui se situent sur le site de la raffinerie et au Nord du site, ainsi que les terrains de la Banque Cantonale du Valais. Si ce postulat est accepté, notre commune devrait entrer en contact avec la commune de Monthey et le canton du Valais afin d'envisager une collaboration pour la mise en valeur de ces terrains. Pour notre région et pour notre canton, c'est un défi passionnant à relever. Je vous remercie donc d'accueillir favorablement ce postulat.

Intervention de Vuille Côme: Merci, j'ouvre la discussion générale.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le PDC. Petit problème avec ce postulat parce qu'on mélange les terrains BCV avec les terrains Tamoil qui ne sont pas du tout de la même nature. Les terrains Tamoils sont encore à nettoyer si je peux me permettre cette expression alors que les terrains BCV sont des terrains "propres", donc je pense qu'il peut être possible de travailler tout de suite sur les terrains BCV par contre sur les terrains Tamoil, j'ai quelques doutes et je trouverais presque dommage de lier les deux choses.

Intervention de Vuille Côme : Merci, juste voir s'il y a d'autres interventions, pour que vous puissiez répondre. Alors si vous voulez rajouter une précision !

Intervention de Schmid Daniel: Juste une précision. Tamoil il n'y a pas uniquement le site de la raffinerie, il y a tout ce qui se situe au Nord, ils ont racheté des terrains il y a quelques années, au Nord. Donc si on veut, c'est la raison pour laquelle on met Tamoil avec, c'est qu'ils ont aussi des terrains qui sont pas sur le site de la raffinerie.

Intervention de Vuille Côme: Après cette précision, y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Vannay !

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien, chef degroupe UDC. L'UDC s'adresse à la Municipalité pour savoir si des discussions sur l'achat de ces terrains sont déjà en cours.

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur Vannay. Y a-t-il d'autres interventions avant de passer la parole à la municipalité qui vient d'être interpellée ? Oui !

Intervention de Rohrbach Eva: Eva Rohrbach pour le groupe des Verts. Le groupe des Verts soutient le postulat.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick: Volontiers, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, cher public bonsoir à toutes et tous. Alors le postulat demande que la commune de Collombey-Muraz acquiert les terrains sis en zone industrielle, propriétés de la Banque Cantonale du Valais ainsi que ceux à proximité, propriétés de l'entreprise Tamoil, ceci afin de ne pas subir le développement d'un éventuel projet qui ne correspondrait pas à la volonté des habitants de notre commune. Alors le Conseil Municipal partage les préoccupations du postulant, il l'a d'ailleurs rappelé à plusieurs reprises dans les médias. Et si un projet devait se développer dans ce secteur, il devrait correspondre à la volonté communale de développer l'emploi et non plus mettre l'accent sur l'habitat. Toutefois, les outils à disposition de notre commune sont aujourd'hui suffisants pour garantir qu'un projet de ce type ne voit pas le jour sur une de ces parcelles concernées. On peut penser notamment au plan de zones qui impose des règles strictes sur le terrain de la Charbonnière - l'Enclos, donc ce fameux terrain propriété en partie de la Banque Cantonale du Valais et en partie de l'entreprise Tamoil, et à la nécessité d'assainir avant tout développement nouveau, du côté de l'entreprise Tamoil. Malgré ces garanties, nous pouvons vous annoncer en primeur pour répondre aussi à l'interpellation du groupe UDC, qu'à l'issue de négociations qui ont duré déjà de nombreux mois, le Conseil Municipal a effectué, on pourrait dire, une promesse d'achat du terrain de la Banque Cantonale du Valais, promesse qui se concrétisera uniquement avec l'aval de votre Conseil. Ce projet vous sera présenté dans le cadre du budget 2018.

Cette acquisition vise à donner la capacité à notre collectivité de maîtriser le foncier et pouvoir ainsi favoriser un développement économique choisi et non plus subi. Les détails de cette proposition seront présentés lors du développement sur le budget 2018 devant votre Conseil. Quant au site de Tamoil, pas le terrain Tamoil mais le site Tamoil qui occupe aussi un terrain considérable, le Conseil est d'avis qu'il est prématuré d'envisager un achat et qu'il vaut mieux laisser l'entreprise assumer ses responsabilités environnementales avant d'acquérir ces parcelles. Acquisitions qu'il s'agirait encore de débattre. Par ailleurs, il s'agira de pouvoir rentabiliser l'investissement qui sera consenti avec l'achat de la parcelle BCVs avant d'envisager de nouveaux achats. Au vu de la situation le Conseil Municipal est d'avis que la demande du postulant est ainsi remplie avec l'achat prévu. La commune va même plus loin. Nous proposons donc au postulant de retirer son texte comme sa demande est déjà garantie, est déjà assouvie et s'il maintient sa proposition, nous recommandons de rejeter ce postulat.

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur le Président. Monsieur Schmid vous avez été interpellé ?

Intervention de Schmid Daniel: Oui, je suis très satisfait que la Municipalité va sans doute racheter le terrain de la BCV mais il me semble quand même intéressant d'étudier cette possibilité. Là on est toujours dans l'étude, il faut toujours, avec un postulat indiquer qu'on est toujours dans l'étude et que, ça me semble intéressant de discuter de ces terrains Tamoil, soit ceux qui sont sur le site, soit ceux qui ne le sont pas. Parce qu'une étude peut amener des solutions, pour une solution on peut imaginer beaucoup de choses ! En discutant avec le canton dire bon : Ces terrains on les rachète en bloc, on négocie avec Tamoil, on s'occupe de les assainir, ça nous fait baisser le prix du terrain et puis trouver une solution comme ça, qui pourrait être satisfaisante pour tout le monde ! Parce que là, maintenant, on n'a pas la sécurité absolue que Tamoil assainisse le terrain. Tandis que si on pouvait, dans l'absolu, entrer en négociation avec eux,

CONSEIL GENERAL

avoir un prix très favorable des terrains en assumant l'assainissement. Mais ça, c'est des suppositions que seule une étude pourra rendre possible. C'est pour ça que je maintiens le postulat.

Intervention de Vuille Côme: Merci. La discussion générale est toujours ouverte ! Je passe la parole à Monsieur Vannay.

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien, chef de groupe UDC. Vu la réponse de la Municipalité, nous demandons à l'auteur du postulat de le retirer.

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur Vannay. Je passe la parole à Madame Morisod.

Intervention de Morisod Carole: Oui, Carole Morisod pour les Verts. Je suis surprise d'entendre alors Monsieur Schmid qui vient de parler, ça ne figurait pas dans son postulat, qu'éventuellement la commune rachèterait ce terrain à des prix plus favorables et puis s'occuperait de l'assainissement. Alors là, non. Alors là, on ne peut pas soutenir un tel postulat si c'est ce genre de propos qui sont évoqués. Maintenant, le reste du postulat comme il était présenté, on le soutenait mais là, on ne va pas pouvoir vous suivre alors, parce qu'on part quand même toujours du principe que l'entreprise qui a pollué doit répondre aux principes du pollueur-payeur, elle doit assumer ses pollutions. Elle doit assainir. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, je précise effectivement que un postulat, s'il est accepté, c'est donc ... le texte de la conclusion peut restreindre un postulat mais on ne peut effectivement pas l'étendre par rapport à ce qui est déposé. Suite à cette précision oui, Monsieur Gollut !

Intervention de Gollut Emmanuel: Alors le groupe PDC salue la démarche des postulants mais souhaite qu'il retire également leur postulat au vu de la réponse de la Municipalité afin de permettre une finalisation rapide des tractations entreprises. Si ce n'est pas le cas, le groupe PDC combattra ce postulat.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres prises de parole? Si ce n'est pas le cas, je clos la discussion générale. Le postulat étant combattu, peuvent encore s'exprimer le premier signataire. Monsieur Schmid, vous voulez vous exprimer ? Ce n'est pas le cas, le représentant du Conseil Municipal ?

Intervention de Buttet Yannick: Alors brièvement, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Alors quand même deux éléments importants, donc effectivement, je pense que sur l'assainissement, on partage pour l'immense majorité des gens présents dans cette salle, la réflexion qui a été évoquée tout à l'heure de dire : Le pollueur doit assumer sa responsabilité et c'est ce qui fait, je vous rappelle juste au passage que c'est le canton qui a la responsabilité d'assurer le fait que l'entreprise assume ses responsabilités et ça a été le cas, il y a déjà une garantie qui a été versée pour l'assainissement de ce site. Donc ça, c'est un assainissement qui est en route et la commune, à mon avis, ne doit pas prendre le risque d'acquérir des terrains qui sont pollués. Elle a rien à faire là-dedans et si je peux me permettre, Monsieur le Président, vous dites qu'on ne peut pas étendre un postulat mais dans la conclusion on nous parle bien des terrains BCVs et Tamoil dans leur ensemble ! Donc le postulat n'est pas prolongé, aujourd'hui, Monsieur Schmid nous propose d'acheter le terrain BCVs à l'emplacement où il se trouve, le terrain Tamoil à la Charbonnière- l'Enclos, ainsi que le terrain de Tamoil sur le site de l'entreprise. Je pense que le risque est trop grand pour une collectivité comme la nôtre.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Merci. Oui, je ne m'exprimais pas sur le fond, je m'exprimais sur la forme pour répondre à Madame Morisod. Maintenant la discussion générale est close. Je vais juste interpeller quand Monsieur Schmid pour savoir s'il maintient le postulat ?

Intervention de Schmid Daniel: Oui, parce qu'on parle de risque, on parle de danger, mais là, un postulat, c'est une étude ! C'est une étude et rien d'autre qu'une étude ! Moi, il semblait intéressant que le canton travaille sur ces surfaces qu'il y a là. Si on vient nous dire non, ce n'est pas possible on doit faire comme ça parce que les risques sont trop gros, et bien voilà, on ne le fera pas ! Mais se couper la solution de faire une étude et nous donner, peut-être des solutions, je trouve que c'est pas, c'est un peu dommage parce que les Verts nous disent qu'on propose l'achat, on ne propose pas l'achat ! On propose des négociations. Si tout d'un coup on nous dit, et bien puisque, dans l'absolu, c'est ce que j'ai dit avant, dans l'absolu si le canton dit : Ben écoutez, Tamoil, l'assainissement coûte tant, alors on vous reprend vos terrains mais alors on les prend au lieu de, je dis un chiffre, au lieu de les prendre à 100 millions on les prend à 10 millions puis on s'occupe du reste ! ça peut être une affaire pour dans les deux sens. Voilà, mais c'est l'étude qui le dira, c'est l'étude ! C'est pas, là, on ne propose pas de racheter, on ne propose pas de faire des choses, on propose d'étudier.

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur Schmid. La Municipalité a toujours le dernier mot, est-ce qu'elle veut réagir ou pas sur le postulat ? Nous allons donc passer au vote et je prie les scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent le postulat, "Postulat terrain Tamoil et Banque Cantonale du Valais" sont priés de se manifester en levant la main. Merci. Ceux qui le refusent ? Merci. Abstention ? Par 8 oui, 2 non et 9 abstentions, le postulat est donc refusé.

5.4 Postulat les Verts, par Nathalie Cretton, "Appartements protégés". Je passe la parole à la première signataire pour le développement du postulat.

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton cheffe de groupe des Verts, donc Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal, chères et chers collègues, la population suisse est vieillissante et le nombre de personnes âgées de plus de plus de 80 ans va doubler d'ici 25 ans. Il va générer de nouveaux besoins importants en termes de logements. La collectivité a un intérêt prépondérant à soutenir cette population du quatrième âge dans leur souhait de pouvoir rester le plus longtemps possible dans leur propre logement et à faire ainsi en sorte que le plus grand nombre d'entre elle y trouve réponses à ses besoins.

Les appartements protégés sont une belle alternative à l'EMS. En effet, ils offrent à nos seniors un environnement sécurisé, tant du point de vue psychique que physique. Ces personnes peuvent ainsi conserver une certaine indépendance dans ces appartements adaptés à leurs besoins tout en bénéficiant d'un encadrement sécuritaire. En conclusion, nous demandons donc au Conseil Municipal d'étudier la faisabilité d'intégrer dans sa politique de logements, les appartements protégés pour nos seniors. Comme par exemple, de signer une convention avec un promoteur immobilier afin que quelques appartements protégés fassent partie intégrante de son projet immobilier. Le Groupe des Verts invite donc les Conseillères et Conseillers généraux à soutenir ce postulat, merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, j'ouvre maintenant la discussion générale. Monsieur Birbaum !

CONSEIL GENERAL

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le PLR. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Pour le groupe PLR, ce postulat amène sur le devant de la scène, la politique de logements de notre commune. Ce domaine requiert une vision de long terme. Personne ne remet en doute le vieillissement de la population et les besoins en infrastructures que cela engendre. Pour preuve, le bâtiment dans lequel nous nous trouvons. Une vision de long terme car nous devons nous projeter dans l'avenir et savoir ce que nous voulons pour le futur de nos cinq villages.

Voulons-nous être une communauté de barre d'immeubles, appelée aussi cité-dortoir ou le mot le plus utilisé durant les dernières élections? Voulons-nous être une communauté de villas individuelles champêtres ou voulons-nous être une communauté dans laquelle chaque génération a sa place. En amenant la thématique des logements protégés, ce postulat pose la question de la place de nos aînés sur notre commune. Est-ce que nous les laissons de côté dans des appartements non-équipés? Est-ce que nous les regroupons dans l'EMS? Ou est-ce que nous leur permettons de rester dans des appartements équipés à leurs besoins, ces fameux logements protégés.

Les logements protégés sont les structures intermédiaires à mi-chemin entre le domicile et l'hébergement en EMS, associant les avantages d'un domicile privé, une disponibilité importante des services de proximité, il présente une architecture pensée pour un accès et une utilisation facilitée à toutes personnes fragilisées ou en situation de handicap. Ils comprennent, en outre, un système d'alarme, un panier de prestations socio-hôtelières, comme le ménage ou un repas par jour, des animations optionnelles et enfin, un espace communautaire. Au niveau des loyers, ceux-ci se montent à un Fr. 1'100.- pour une personne seule. En résumé, le groupe PLR soutiendra cet excellent postulat qui rejoint nos thèmes de campagne sur la cohésion sociale et l'intégration de tous les citoyens sur notre commune car le destin de nos aînés nous concerne tous.

Intervention de Vuille Côte: Merci, d'autres interventions?

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien, chef de Groupe UDC. L'UDC sait comme tout le monde, que des appartements protégés sont déjà intégrés dans le plan d'aménagement du centre de Collombey. Pour nous, il va de soi que la commune étudie toutes possibilités pour d'autres secteurs. Toutefois, nous acceptons ce postulat.

Intervention de Vuille Côte : Merci. Monsieur Gollut !

Intervention de Gollut Emmanuel: Le Groupe PDC n'est pas contre l'idée promulguée par les initiants, mais tout est en place au niveau de notre exécutif dans ce postulat, parce que de tels appartements sont déjà prévus, comme l'a dit mon camarade de l'UDC, dans le plan de quartier de Collombey. Plan de quartier qui attend des promoteurs intéressés et plus prochainement, dans le projet des Vergers, idéalement placé à côté de la Maison de la santé, même si ce n'est pas cette infrastructure qui générera ces appartements protégés. Et des promoteurs privés semblent avoir compris l'intérêt de ce type de logement, vu justement le vieillissement de la population.

Notre commune ne possède aucun terrain à bâtir, pour ainsi maîtriser elle-même l'affectation et la gestion de tels appartements, ce qui est peut-être et sûrement regrettable. Par contre, sachant que tout promoteur est libre de ses choix, le groupe PDC invite simplement le Conseil Communal à continuer à être proactif lors de mise à l'enquête de tout projet immobilier futur, afin d'encourager la réalisation de tels

CONSEIL GENERAL

appartements au travers, par exemple, d'un partenariat public-privé tel que celui déjà envisagé pour le projet du Centre du village, ou tout autre solution envisageable. Donc, pour nous, ce postulat nous paraît inutile puisqu'il y a déjà une action qui est faite par le Conseil Municipal.

Intervention de Vuille Côme: Merci, est-ce que vous pouvez quand même préciser si vous le combattez ?

Intervention de Gollut Emmanuel : Alors on va le combattre.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres interventions ? Je passe la parole à la Municipalité.

Intervention de Knubel Natercia: Oui, Natercia Knubel pour la Municipalité. Il faut bien être clair que nous ne sommes pas contre nos aînés, nous ne sommes pas contre nos seniors et nous sommes très conscients du vieillissement de la population. La preuve en est tous les investissements que la municipalité a fait dans ce domaine où on est aujourd'hui, dans le domaine de jour aussi qui a vu le jour en début d'année. Par contre, nous allons combattre ce postulat pour plusieurs raisons. D'abord on n'est pas propriétaire d'immeubles, on n'a donc pas d'appartements à mettre à disposition dans ce domaine-là. En outre, nous considérons que le rôle de la municipalité n'est pas d'être un promoteur immobilier. Par contre, nous sommes d'avis que nous devons donner un cadre permettant, voir favorisant, la construction de tels appartements, mais c'est clair que nous n'en sommes pas le moteur. Nous serons tout à fait bienveillants quand des projets vendront se présenter à nous, comme c'est prévu dans le plan de quartier du Centre de Collombey, comme l'a relevé Monsieur Gollut, comme c'est prévu dans un projet privé qui va se mettre probablement en place du côté des Vergers, on vous tiendra au courant dès qu'on en saura plus. Aucun dossier n'a été déposé encore. Dans ce contexte et vu ce qui précède étant donné que nous faisons déjà tout ce qui est nécessaire, en tout cas tout ce qui est à notre portée pour favoriser la création de ces appartements, nous vous invitons à combattre aussi ce postulat.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il d'autres interventions ? Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton, juste pour un exemple, donc par exemple la commune de Chippis, elle, elle va se doter d'appartements qu'on appelle des "appartements Domino", pour les personnes âgées et pour ce faire, et bien elle a acquis des maisons mitoyennes sises à côté de l'hôtel des Berges si quelqu'un connaît Chippis ? D'accord donc ces investissements se montent à 1,1 millions de francs.

Voilà, par exemple. On a une autre solution aussi on a une convention à Pully qui avait été faite entre la commune et un promoteur immobilier pour essayer justement d'intégrer dans leur projet immobilier des appartements protégés. Donc il y a quelques solutions où la commune peut un petit peu appuyer aussi pour pouvoir mettre des appartements protégés à disposition. Effectivement on a fait un EMS qui est très bien donc on voit qu'il est déjà bien rempli et puis la demande en appartements protégés elle est très importante donc c'est pour ça que, on s'était imaginé que c'était peut-être possible d'essayer d'appuyer, d'appuyer chez des promoteurs immobiliers, d'intégrer dans leurs projets des appartements protégés. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres interventions ?

CONSEIL GENERAL

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz, Parti Socialiste-Centre gauche. Encore une fois nous on est très surpris ce soir devant le traitement de certains postulats, puisqu'on donne déjà des réponses avant de faire des études. Effectivement, comme l'a dit Madame Cretton la population est vieillissante dans de nombreuses communes, on fait des appartements protégés à Vouvry par exemple. Et là, le postulat demande de voir dans quelle capacité on pourrait acquérir des terrains, faire quelque chose. Et on ne demande pas la réalisation tout de suite mais une étude et je pense qu'il est très important de trouver des solutions pour ces personnes âgées qui, effectivement, dont le vieillissement est de plus en plus important et donc il faut vraiment qu'on soit un peu proactif par rapport à ça. Donc nous soutiendrons ce postulat.

Intervention de Vuille Côme: Merci y a-t-il d'autres interventions ? Si ce n'est pas le cas, je clos la discussion générale comme le postulat est combattu, peuvent encore s'exprimer la première signataire et le Conseil Municipal. Oui !

Intervention de Knubel Natercia: Natercia Knubel pour le Conseil Municipal. On ne combat pas les appartements protégés, soyons clairs ! On combat le postulat parce qu'on peut déjà vous donner les réponses, on est déjà en discussion, on a déjà quelque chose qui est prévu dans le plan de quartier du centre de Collombey-Muraz (de Collombey pardon). Il y a ce projet qui va probablement atterrir sur notre Bureau avec des appartements protégés dans le quartier du Verger. On va regarder tous ces projets avec bienveillance et on va faire, dans la mesure du possible, le nécessaire pour que ça se concrétise. Appuyer, ça veut dire quoi "appuyer" pour vous, Madame Cretton ? ça veut dire qu'on doit nous, lancer le projet puis aller nous à la recherche des promoteurs immobiliers ? C'est pas vraiment notre rôle. C'est pour cette raison qu'on vous demande de ne pas accepter ce postulat, le travail étant déjà fait de la part de la municipalité.

Intervention de Vuille Côme: Merci, nous allons donc passer au vote. Je prie les scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent le postulat "appartements protégés" sont priés de se manifester en levant la main ! Merci. Ceux qui le refusent ! Merci, des abstentions ? Merci. Nous allons donc revoter, les scrutateurs n'arrivant pas au même résultat, donc je prie de lever la main bien haut, ceux qui acceptent le postulat "appartements protégés". Merci, ceux qui le refusent. Des abstentions ? Par 21 oui, 13 non et 9 abstentions, le postulat est accepté.

5.5 Postulat Les Verts, par Florent Morisod, "Subventionner l'achat de vélos électriques". Je passe la parole au premier signataire pour le développement du postulat.

Intervention de Morisod Florent: Florent Morisod pour Les Verts. Monsieur le Président, chers membres du Conseil Municipal, chers collègues. En suisse, 1/3 des déplacements en voiture représenterait moins de 3 kilomètres, une distance qui peut-être effectuée à vélo. Avec un vélo classique ou pour plus de commodité, avec un vélo à assistance électrique. En effet, le vélo électrique permet de se rendre par exemple au travail sans effort, sans même transpirer. Tenter de diminuer l'utilisation de la voiture, en particulier lorsqu'elle n'est pas indispensable, nous semble un enjeu important. Ceci évidemment pour des raisons environnementales, mais également pour diminuer le trafic, pour désengorger nos coûts. Lors de courtes distances, le vélo à assistance électrique représente donc une très bonne alternative à d'autres moyens de transport plus polluants et plus encombrants. Mais le vélo électrique a un prix considérable qui constitue bien trop souvent un frein à son acquisition. De ce fait, de nombreuses communes

CONSEIL GENERAL

subventionnent l'achat de ce moyen de transport et ce, quelle que soit leur superficie ou leur population. On constate que non seulement des villes telles que Sion, Martigny, Sierre, Lausanne, Montreux, Vevey etc... encouragent les citoyens à acquérir un vélo électrique, mais également de plus petites municipalités, voire très petites telles que Froideville, Villeneuve, Blonex, Chexbres. Et dans le Chablais, nous pouvons citer les municipalités d'Aigle et de Monthey.

Ce postulat présente donc une opportunité concrète pour la mobilité douce, ce qui est une volonté de notre commune comme le témoignent certains articles du site internet. Il est encore à noter que les résultats d'autres communes sur ce sujet sont très positifs, raison pour laquelle ce type d'intervention est de plus en plus appliqué. Pour toutes ces raisons, pour toutes les raisons évoquées précédemment, le groupe les Verts vous invite donc, chers collègues, à soutenir ce postulat, merci.

Intervention de Vuille Côte: Merci, j'ouvre maintenant la discussion générale. Monsieur Vannay !

Intervention de Vannay Damien: Vannay Damien, chef de groupe UDC. Nous ne sommes pas opposés à la promotion du vélo électrique mais nous nous opposons à son subventionnement. En effet, nous ne sommes pas d'accord que toute la population paie pour une poignée de convaincus. L'UDC refuse ce postulat.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Monsieur Gollut !

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le Groupe PDC. Alors le Groupe PDC est très partagé concernant ce postulat car il y a deux visions concernant ces achats de vélos électriques. Certains pensent que le vélo électrique n'est qu'un objet de loisir et que ce n'est pas à la commune à intervenir et d'autres pensent que cet achat pourrait motiver plus d'un concitoyen à délaisser sa voiture pour utiliser ce type de vélo dans ses déplacements quotidiens. Donc, cette subvention pourrait être un encouragement pour la mobilité douce.

Deux visions différentes qui font que le groupe PDC ne prend pas une position unique, pas une position du groupe concernant ce postulat.

Intervention de Vuille Côte: Merci. D'autres interventions, Monsieur Birbaum !

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le PLR. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Le groupe PLR pense que la commune n'a pas à subventionner des vélos électriques, c'est de la fausse écologie pour nous, faut-il rappeler les déchets que génèrent la production de la batterie lithium ! Pourquoi un vélo électrique quand le vélo suffit ? Pour le simple vélo ou bicyclette selon les âges, on parle d'une production d'énergie totalement gratuite qui plus est, permet de maintenir son utilisateur en forme lui réduisant le risque d'accident cardiovasculaire.

Pour le groupe PLR, vouloir subventionner l'achat de vélos électriques est un non sens. Le vélo électrique est un luxe et non un bien de première nécessité. Nul besoin de le subventionner. Ce n'est pas à la commune d'encourager l'achat par des subventions communales payées, comme il faut le rappeler, par nos impôts. Si l'objectif est d'encourager les citoyens à lâcher leur voiture, le groupe PLR souhaiterait que l'on se concentre prioritairement sur l'installation de pistes cyclables, pour sécuriser des routes trop souvent vues comme dangereuses par les cyclistes.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres interventions ?

Intervention de Ostrini Olivier: Olivier Ostrini, Parti Socialiste-Centre gauche. Je pense qu'une commune avec quatre villages en plaine pouvait se permettre de subventionner des vélos électriques pour les relier, sachant qu'on a en plus un Bus urbain qui tourne seulement dans un sens, ça peut être l'occasion pour tout le monde de relier ces quatre villages de plaine. Les Neyres malheureusement la batterie demanderait un peu plus de perfectionnement pour pouvoir atteindre les Neyres, donc voilà, mais en tout cas les quatre villages de plaine je pense qu'un village, qu'une commune comme la nôtre peuvent subventionner des vélos entre ça, et qui plus est, avec les bouchons qu'on a actuellement ça peut qu'inviter les gens à se rendre sur Aigle ou sur Monthey d'une autre manière qu'avec la voiture. Donc le Parti Socialiste-Centre gauche va soutenir ce postulat.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Y-t-il d'autres interventions ? Pour la municipalité ?

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Parvex pour la municipalité. Alors le Conseil Communal entre en matière pour faire l'analyse autour d'une telle opportunité, l'opportunité d'une telle mesure et d'en analyser la faisabilité et aussi les implications financières. Donc le Conseil Communal ne combat pas ce postulat.

Intervention de Vuille Côme: D'autres interventions ? Oui, Monsieur Morisod !

Intervention de Morisod Florent: Florent Morisod pour les Verts. D'abord, je tiens à remercier la commune pour sa prise de position et puis ensuite quelques petites remarques à ce qui vient d'être dit précédemment. On a entendu parler de vélo électrique comme loisir ou bien pour délaissé la voiture. Au vu des différentes études qui ont été menées, on pense qu'il s'agit plutôt dans ce cas-là évidemment d'une alternative à la voiture et non d'un vélos à assistance électrique pour le dimanche le long des berges du Rhône et puis Monsieur Birbaum a parlé de la faisabilité et vélo sans batterie électrique, évidemment on encourage tout le monde à faire du vélo sans batterie électrique lorsque c'est possible. En revanche, le vélo électrique permet à ceux qui ont une capacité physique restreinte, voire à des personnes plus âgées, on a parlé avant d'appartements protégés, de se déplacer et sans utiliser de voiture et sans fournir d'efforts trop considérables. Un autre point qui a été noté c'est les pistes cyclables, évidemment nous souhaitons encourager l'augmentation et l'amélioration des pistes cyclables, c'est vrai qu'avec les vélos électriques se pose la question de sécurité et on espère que la commune traitera ce thème, pour revenir sur la poignée de convaincus dont un collègue a fait part. Je pense que ces vélos électriques sont évidemment un, enfin cette subvention est évidemment à disposition pour tous les citoyens, pas pour des convaincus que ce soit pour des raisons écologiques ou non, c'est un moyen de se déplacer sans utiliser la voiture. Certaines villes parlent déjà d'une diminution, dans certains ménages, de deux voitures à une seule voiture grâce à l'achat notamment d'un vélo électrique. Voilà juste quelques remarques par rapport à ce qui a été dit précédemment. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci y a-t-il d'autres interventions ? Si ce n'est pas le cas, la discussion générale est close. Peuvent encore s'exprimer le premier signataire s'il veut encore rajouter quelque

CONSEIL GENERAL

chose ? Ou le représentant du Conseil Municipal ? Ce n'est pas le cas. Le postulat ayant été combattu, nous allons passer au vote et je prie les scrutateurs de se lever.

Les Conseillers généraux qui acceptent le postulat : Subventionner l'achat de vélo électrique, sont priés de se manifester en levant la main. Merci, ceux qui le refusent ? Merci, des absentions ? Par 16 oui, 20 non et 7 abstentions, le postulat est refusé.

Nous passons maintenant au point 6 de l'ordre du jour, soit au développement de cinq interpellations.

6. Interpellations

Intervention de Vuille Côme: Je vous rappelle la procédure concernant les interpellations. D'abord, je passe la parole au premier signataire pour qu'il nous donne connaissance de son interpellation. Le Conseil Municipal donne ensuite sa réponse. La discussion générale n'est pas ouverte, sauf demande de cinq membres ou d'un chef de groupe et vote du plénum. Enfin, l'interpellant a le droit de reprendre la parole pour indiquer s'il est satisfait ou non de la réponse donnée et motiver sa déclaration.

6.1 Interpellation Thomas Birbaum : Des horaires mal coordonnés. Je passe la parole au premier signataire.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le PLR. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, voilà mon interpellation qui porte sur les horaires qui sont mal coordonnés entre l'école de Muraz et les bus urbains. Donc je ne m'éterniserai pas sur cette interpellation, sur le développement vous l'avez sous les yeux, j'espère que tout le monde l'a bien lu. J'ai déposé celle-ci car on m'a présenté cette situation qui mériterait une correction citée dans ma conclusion, ainsi une simple mesure : soit réaménager les horaires de bus urbain, soit décaler les horaires de l'école de Muraz de dix petites minutes, qui permettrait de soulager des enseignants qui n'ont de loin pas besoin qu'on leur complique encore leur quotidien.

Intervention de Vuille Côme: Merci, je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues. Voici donc la réponse de la municipalité à l'interpellation des horaires mal coordonnés. Comme la commune de Collombey-Muraz n'organise pas de transports scolaires, les écoliers utilisent les transports de ligne. Dans ce contexte, la maîtrise des horaires est limitée. Depuis la rentrée 2017, certains écoliers de Collombey-le-Grand et de la Barme suivent leur scolarité à l'école de Muraz, en raison d'un effectif d'écoliers insuffisant sur le secteur.

Cette éloignement implique que ces écoliers bénéficient d'un abonnement de transports publics offert. L'interpellant fait allusion à une coordination suboptimale entre les horaires de transports publics et les horaires scolaires. Il y a lieu de préciser que, selon l'avis de la direction des écoles, ce laps de temps, le laps de temps optimal entre la sonnerie de fin des écoles et la prise en charge par les transports publics est de 15 minutes.

Voilà maintenant la réponse à la question numéro un. Chaque année, en janvier, une séance a lieu avec CarPostal afin d'optimiser la coordination des horaires, des transports de lignes avec les horaires scolaires. Il faut souligner la bonne collaboration entre CarPostal, qui prévaut. La marge de manœuvre de CarPostal reste cependant limitée. En raison des correspondances avec les CFF notamment, un changement

CONSEIL GENERAL

d'horaires, même modique, conduit à des répercussions globales bien au-delà des limites communales. On peut appeler ça l'effet papillon.

La question numéro deux. L'interpellant propose de décaler les horaires scolaires de l'école de Muraz Sous-l'Eglise. En préambule, il est exact que les bus ne respectent pas systématiquement l'horaire de 8 heures 17, non pas 8 heures 18. La direction des écoles en collaboration avec la commune, communique avec CarPostal des dysfonctionnements avérés et leur demande expressément de respecter ces horaires. Les directions des écoles, soutenue par la commune, estime qu'un décalage de dix minutes des horaires scolaires n'est pas envisageable pour les raisons suivantes : Donc premièrement, il y a eu volonté communale et des écoles d'harmoniser les horaires pour l'ensemble des bâtiments scolaires communaux des 3 H jusqu'au 8 H afin d'obtenir une vision cohérente et commune dans l'ensemble des bâtiments scolaires communaux. Deuxièmement, certains enseignants travaillent dans différents bâtiments scolaires. Et donc évidemment, les horaires décalés compromettraient l'organisation des écoles. Et enfin, troisièmement, le laps de temps entre la sonnerie et le bus se montrait désormais à huit minutes sur l'heure de midi. Ce qui s'avère insuffisant et conduirait à ce que certains écoliers ratent leur bus.

Le respect des horaires des horaires par CarPostal et Bus urbain est donc une variable que la commune ne peut pas maîtriser. La seule manière d'optimiser ces horaires serait de bénéficier d'un transport scolaire. Vous le savez, oui juste une précision, c'est que dans le cas de la mise en place de transports scolaires, le temps d'attente se situerait entre 12 et 17 minutes. Comme vous le savez certainement, la mise en place de bus scolaires s'avérerait extrêmement onéreuse, l'exemple de l'étude menée sur les Neyres l'a confirmé. La commune de Martigny pour ne citer qu'elle, a fait marche arrière cette année à la rentrée 2017 et utilise désormais les transports de lignes à des fins scolaires. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côte: Merci Monsieur Turin. Est-ce que l'interpellant désire s'exprimer ?

Intervention de Birbaum Thomas: Non, c'est tout bon, merci.

Intervention de Vuille Côte: 6.2. Interpellation Thomas Birbaum, "Deux bus + deux tarifs = un casse-tête". Je passe la parole au premier signataire.

Intervention de Birbaum Thomas: Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Voici une autre interpellation qui porte cette fois-ci sur les tarifs du Bus urbain et du CarPostal. Je pointe ici l'injustice d'une situation. Prendre le Bus urbain de l'arrêt Muraz Pré Court, à Collombey vous coûte Fr. 3.60. Prendre le CarPostal du même arrêt de Muraz au même arrêt de Collombey vous coûte Fr. 3.00. J'ai bien détaillé dans la conclusion les différents points sur lesquels porte mon interpellation. Ainsi, le Conseil Municipal pourra me répondre précisément sur chaque point comme l'a très bien fait le Conseiller municipal Olivier Turin. Et enfin, j'ai ouvert le dernier point pour parler plus généralement du tarif :obilis et de son arrivée dans le Chablais valaisan. Merci de votre réponse.

Intervention de Vuille Côte: Merci Monsieur Birbaum, je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Cottet Parvex Sandra : Sandra Cottet-Parvex pour la municipalité. Collombey-Muraz compte effectivement deux lignes de bus sur son territoire qui remplissent bien des fonctions différentes. D'une part CarPostal est une ligne régionale faisant partie du trafic régional pour lesquelles les collectivités publiques paient une participation selon une répartition réglée par le canton en fonction des communes

CONSEIL GENERAL

de la région et des communes desservies, selon la loi cantonale sur les transports publics. D'autre part, le Bus urbain fait partie du trafic communal qui est financé par la commune. Ainsi, pour répondre au point un, une tarification différenciée s'explique par le fait qu'il y ait deux systèmes de tarification différents, une tarification pour le Bus urbain et une tarification pour les lignes régionales. Effectivement, le trafic de la ligne CarPostal est basé sur le tarif national des entreprises de transports publics, un billet entre un et quatre kilomètres coûte Fr. 3.00 pour un adulte et Fr. 2.20 pour le demi-tarif. Alors que le tarif Bus urbain se base sur un tarif de zones avec une zone valable pour 60 minutes au prix de Fr. 3.00 pour les adultes et Fr. 2.20 pour le demi-tarif. Donc, on voit ici que pour le demi-tarif, les prix sont les mêmes. Pour le point 2 concernant l'office fédéral des transports, il est effectivement de la compétence de la Confédération, de fixer les participations cantonales pour l'offre de trafic régional et ces dernières sont d'ailleurs calculées au moins tous les quatre ans. Dans ce contexte, la marge de manœuvre des communes est restreinte et il reviendrait certainement d'abord aux cantons d'interpeller l'OFT dans ce sens. Concernant le point 3 et d'autres communes qui possèdent des Bus urbains effectivement, les communes de Sion, Sierre et Brigue possèdent également un Bus urbain et connaissent aussi une situation similaire avec des prix différents entre les lignes du Bus urbain et les lignes CarPostal. Finalement, pour ce qui est du tarif d'agglomération, du bus d'agglomération, la première phase du projet du bus concerne essentiellement l'analyse des coûts et des niveaux de desserte. Le volet de la tarification est actuellement à l'étude avec effectivement l'hypothèse d'une extension possible de la communauté tarifaire Mobilis aux deux communes valaisannes de la desserte d'agglomération. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci Madame Cottet-Parvex. Est-ce que Monsieur Birbaum veut s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, nous passons au point 6.3 Interpellation Thomas Birbaum, « Une décharge au lieu d'un arrêt ». Je passe la parole au premier signataire.

Intervention de Birbaum Thomas: Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Je vous présente mon postulat, pardon mon interpellation: Une décharge au lieu d'un arrêté. Si vous êtes déjà passés à la gare de Collombey, vous voyez très bien de quoi je veux parler. La gare de Collombey est une déchetterie à ciel ouvert certain matin, dû aux nombreux jeunes qui la squattent le week-end principalement. Cartons de pizza, cadavres de bières, mégots de cigarettes et même la caisse qui contient le sel pour saler le sol de la gare a été fracassée et sert maintenant de poubelle à compost pour les restes alimentaires du McDo voisin. Ainsi, en conclusion, j'interpelle la municipalité sur les moyens d'action de celle-ci contre ces jeunes qui font preuve d'un bien piètre esprit de vivre ensemble.

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur Birbaum, je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp du Conseil Municipal, alors ma réponse elle est très claire. Tout d'abord, la zone gare CFF elle n'est pas à dissocier de l'école du Corbier parce que la problématique se déroule aussi de l'autre côté des voies de chemin de fer. Les mesures prises sont valables pour les deux emplacements à savoir que pour l'instant, nous avons augmenté, nous avons une forte augmentation du passage des patrouilles de police qui ont donné lieu cette année, à ce jour, à 34 interventions contre 19 l'année passée. Ensuite ces interventions, elles ont engendré des dénonciations de l'ordre de 36 en 2016 contre 14 à fin juillet et ce qui est nouveau, c'est qu'en cas de non-paiement de ces amendes, l'amende est convertie d'office en jours de prison, c'est-à-dire Fr. 100.- égal un jour de prison. Ensuite nous avons encore eu de nombreux échanges de correspondance avec les CFF dont la

CONSEIL GENERAL

réponse faite le 17 mai dernier qui nous informait que l'installation des caméras n'était pas à l'ordre du jour mais que la police des transports, de même que la police cantonale, étaient informées de cette problématique afin qu'elles prennent les mesures nécessaires. Ensuite les CFF nous ont aussi communiqué le passage quatre fois par semaine de RaiClean CFF qui permet de maintenir propre cet espace, autant dans les papiers que les poubelles. Et deux fois par année, un nettoyage intensif au karcher et dans les vitres des abris. Ensuite comme dernière mesure, c'est un thème principal de l'objectif 2017-2018 du groupe de travail "qualité de vie, espace public" sur Collombey-Muraz, qui est chargé d'analyser la situation et de faire des propositions telles que la modification de l'éclairage, fermeture de la cour d'école etc. Je vous rappelle un arrêté Municipal qui date du 9 février 2015, où il est interdit de demeurer seul ou en groupe, entre autre, dans les cours d'écoles en dehors des heures scolaires sauf autorisation spéciale ou activités sportives. Nous avons encore rappelé tout récemment la police municipale de le faire appliquer avec une tolérance de zéro. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côte: Merci Monsieur Planchamp. Monsieur Birbaum veut s'exprimer ? Oui !

Intervention de Birbaum Thomas: Oui, alors quelques mots, je suis satisfait de la réponse de Monsieur le Conseiller municipal Planchamp, j'apprends donc également qu'on a des hotspots sur la commune donc avec de la délinquance, plusieurs arrestations, aussi un autre point c'est qu'on pourrait vraiment avoir aussi une présence proactive là-dessus avec la présence d'un éducateur social hors murs par exemple pour vraiment ne pas laisser, ne laisser aucune délinquance s'installer et pouvoir tout de suite répondre s'il y a des problèmes.

Intervention de Vuille Côte: Merci Monsieur Birbaum. Nous passons ...

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp, je veux juste rappeler quelque chose. Pour la Municipalité, donc vous avez vu que l'une des mesures était le thème principal de l'objectif de la qualité de vie, espace public sur Collombey-Muraz. Et le TSHM fait partie intégrante de ce groupe de travail pour eux et pour moi.

Intervention de Vuille Côte: Je rappelle aussi aux interpellants quand on leur repasse la parole c'est juste pour brièvement s'exprimer s'ils sont satisfaits ou non et pas poser une question supplémentaire.

Nous passons au point 6.4 Interpellation Thomas Birbaum, "Tamoil et nos finances". Je passe la parole au premier signataire.

Intervention de Birbaum Thomas: Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. On arrive finalement à ma quatrième et dernière interpellation sur Tamoil SA. Donc Tamoil SA a été débouté par le Tribunal Fédéral. Cette société faisait recours contre la décision du Conseil d'Etat valaisan de révoquer l'exonération fiscale que celle-ci avait touchée. La commune recevra donc 2,7 millions en produit exceptionnel. Est-ce que la commune a-t-elle déjà prévu l'utilisation ou non de ce produit exceptionnel ? Et je rajoute une question supplémentaire selon la procédure adoptée lors du plénum du Conseil Général du 8 mai 2017, la commune a-t-elle déjà reçu le produit exceptionnel ? Sinon sait-elle quand il est prévu qu'elle le reçoive ?

Intervention de Vuille Côte: Oui, Monsieur Birbaum, je passe la parole au Conseil Municipal.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Buttet Yannick: Voilà Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je remercie d'avance le Président du Conseil Général de me redonner cette fameuse règle qui permet de reposer des questions, j'y réponds volontiers mais je crois qu'on s'était mis d'accord pour que les interventions portent sur leur contenu et pas sur des questions supplémentaires de manière à pouvoir vous donner des informations précises et pointues. Alors Monsieur Birbaum donc l'argent dû par la société Tamoil, suite à la révocation de son exonération fiscale sur les années 2005 à 2008, sera comptabilisé comme produit extraordinaire mais ne sera pas affecté à une tâche particulière. Quant à son utilisation pour des besoins environnementaux, parce que c'était l'objet de votre question avant que vous la modifiez, et bien non, elle n'est pas à l'ordre du jour, d'abord parce que les questions environnementales et on l'a dit tout à l'heure, relèvent du domaine cantonal et pas du domaine communal et surtout parce que nous sommes bienheureux de pouvoir toucher cette manne financière au vu de la situation que nous vivons. Je rappelle, et vous l'avez dit régulièrement aussi dans ce plénum, que nous avons dû et nous devons encore financer certaines infrastructures, que vous avez aussi de nombreuses attentes, on l'a entendu encore ce soir, avec de nouvelles dépenses qui y sont liées. Donc aux yeux du Conseil Municipal, il serait irresponsable de lier cette arrivée qui a déjà été payée, à une tâche particulière.

Intervention de Vuille Côte: Oui Monsieur le Président alors pour répondre à votre interpellation, donc ce qui avait été discuté la dernière fois, c'était que le Conseil Municipal doit répondre aux interpellations et s'il y a une question supplémentaire elle est considérée comme question. Vous pouvez y répondre si vous avez déjà la réponse là, ou au point "question" ou la renvoyer à la prochaine séance. Est-ce que Monsieur Birbaum veut s'exprimer ?

Si ce n'est pas le cas, nous passons au point 6.5 interpellation Les Verts par Carole Morisod. "Assainissement du stand de tir de Châbles-Croix". Je passe la parole à la première signataire.

Intervention de Morisod Carole: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, chers collègues. Dans notre pays il existe près de 4'000 installations de tir inscrites dans les cadastres des sites pollués. Elles contiennent plusieurs milliers de tonnes de plomb et autres métaux lourds auxquelles viennent s'ajouter chaque année quelques deux cent tonnes de plomb supplémentaires. Ainsi, le tir produit actuellement plus du double de nuisances par le plomb que l'ensemble de la circulation, de l'industrie et de l'artisanat. Lorsque les buttes renfermant des substances polluantes mettent en danger les eaux souterraines, les eaux de surfaces ou les sols, des mesures pour éliminer le danger, c'est-à-dire leur assainissement, sont nécessaires.

L'assainissement des stands de tir, du point de vue des sites contaminés est à effectuer selon les objectifs, les exigences de la loi sur la protection de l'environnement et de l'ordonnance sur les sites contaminés. Les délais d'assainissement ont été fixés par la loi pour la protection de l'environnement pour 2012 si les sites sont en zone de protection des eaux souterraines ou pour 2020 pour les autres.

En conclusion, par conséquent, nous nous permettons de demander au Conseil Municipal de répondre à l'interpellation suivante : Comme le site de Châble-Croix se trouve proche de la zone de captage des eaux potables, est-ce qu'il se situe dans une zone de protection des eaux souterraines ? Est-ce que le stand de tir est équipé de récupérateurs de munitions conformes à la législation en vigueur et aux recommandations de l'OFEV ? Je passerai les détails de ces récupérateurs.

Et selon le cadastre des sites pollués de l'Etat du Valais, le site du stand de tir nécessite des investigations qui n'auraient pas été encore réalisées. Est-ce que des démarches sont en cours ? Si oui, lesquelles ? Si

CONSEIL GENERAL

non, quel suivi le Conseil Municipal entend-il donner pour satisfaire aux exigences de la loi fédérale pour la protection de l'environnement ? Je vous remercie pour vos réponses.

Intervention de Vuille Côme: Merci, je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet Parvex pour le Conseil Municipal. Pour répondre au premier point, le stand de tir et toutes ses installations sont hors du périmètre des zones de protection des eaux souterraines. Ce périmètre de protection des sources du Crêt se situant plus au Nord, en amont de la route du pied du mont.

En ce qui concerne le deuxième point pour les récupérateurs de munitions, donc des mesures sont en cours, l'installation de récupérateurs de munitions conformes à la législation en vigueur est prévue. En effet, des appels d'offres ont été réalisés par l'association du stand de tir régional du Châble-Croix, une clef de répartition a été proposée aux cinq communes concernées, qui les ont mis dans leur budget 2018 pour rappel, ces communes sont Monthey, Collombey-Muraz, Vionnaz, Vouvry et Saint-Gingolph. Et la part attendue pour la commune de Collombey-Muraz et de Fr. 52'000.-- environ qui sera portée comme je vous l'ai dit au budget 2018.

Le dernier point concernant l'aspect relatif au cadastre des sites pollués. Effectivement, la butte de tirs 300 mètres est inscrite au cadastre des sites pollués du canton comme site devant faire l'objet d'investigations et des démarches en ce sens sont en cours.

En effet, une information relative à l'assainissement des buttes pare-balles du stand de tir a été adressée à la commune de Collombey-Muraz à la mi-septembre par le service de l'environnement du canton. En tant que responsable du suivi administratif pour les cinq communes partenaires, la commune de Collombey-Muraz est maintenant en contact avec l'association du stand de tir régional de Châble-Croix afin que cette problématique soit coordonnée avec l'installation des récupérateurs de munitions.

Intervention de Vuille Côme : Merci Madame Cottet-Parvex. Est-ce que l'interpellante désire s'exprimer ?

Intervention de Morisod Carole : Carole Morsiod, je vous remercie pour vos réponses.

Intervention de Vuille Côme : Merci. Nous passons donc au point 7 de l'ordre du jour, soit au développement d'une résolution.

7. Résolution

Intervention de Vuille Côme: Je vous rappelle la procédure concernant les résolutions, vu que c'est la première qui est traitée durant cette législature. En vertu de l'Article 33 de notre Règlement, une résolution vise à ce que le Conseil Général exprime son opinion sur des événements importants. La résolution ne peut pas être déposée si son contenu peut faire l'objet d'une motion ou d'un postulat. Enfin, la résolution peut être déposée jusqu'à l'ouverture de la séance plénière du Conseil Général auprès du Président du Conseil Général. Vu que j'ai reçu la résolution avant la séance du Bureau, elle a déjà été mise à l'ordre du jour et vous avez tous pu en prendre connaissance. Formellement, je vais passer la parole à la première signataire pour qu'elle nous donne connaissance de sa résolution. La discussion générale est

CONSEIL GENERAL

ensuite ouverte. Je précise qu'il n'y a pas besoin de combat formel, la résolution étant dans tous les cas soumise au vote à l'issue de la discussion générale.

7.1 Résolution Parti Socialiste-Centre gauche par Madeleine Delarze, "Route du Cornet à Illarsaz - route et cheminement piétonnier". Je passe la parole à la première signataire.

Intervention de Delarze Madeleine: Madeleine Delarze, Parti Socialiste-Centre gauche. Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les municipaux, chers collègues, Mesdames et Messieurs, voici déjà le texte de la résolution, je tiens à vous la lire : La route du Cornet à la sortie du village d'Illarsaz direction Collombey-le-Grand est définitivement un problème pour la commune de Collombey-Muraz. L'état de la route a été catastrophique au mois de mars 2017, à tel point que des réfections importantes ont été faites. La situation est cependant restée problématique, le bitume ne résiste pas longtemps aux nombreux passages des véhicules et surtout des camions. Ornières, trous divers se forment toujours et encore et les bas-côtés s'effritent. Ce n'est déjà pas évident lorsque le temps est sec, mais à chaque période de pluie les conditions deviennent épouvantables avec en plus d'immenses poches d'eau ça et là de la route. Ce problème se répète encore et encore, ceci depuis des années et cela touche tous les usagers.

La route du Cornet est une route cantonale, elle se trouve dans une zone agricole, sans doute pour cette raison que cette sortie de village n'est pas considérée. Les automobilistes se trouvent sur une route piégeuse, dû à ces innombrables trous, ornières, poches d'eau en cas de pluie et bas-côtés défoncés. Les piétons qui ne peuvent pas faire autrement que d'emprunter cette artère en la longeant, écoliers, habitants, salon de coiffure à cet endroit, sont particulièrement en danger pour les mêmes raisons.

Cette route mériterait une fois pour toute d'être refaite dans son entier et un cheminement piétonnier, aménagé dans sa longueur serait l'alternative idéale pour permettre à tous piétons de déambuler sereinement. C'est une question de sécurité sur une route à très grande fréquentation. C'est pour ces questions évidentes de sécurité que les signataires demandent au Conseil Municipal de transmettre cette résolution au service des routes, transports et cours d'eau du canton afin de procéder à l'étude d'aménagement routier sécurisant à la route du Cornet à Illarsaz par l'apport d'une route en état, dans son entier et d'un cheminement piétonnier sécurisé. Les signataires souhaitent que le Conseil Municipal suive l'évolution de la présente résolution auprès des services de l'Etat et mette tout en œuvre afin de contribuer à cette réalisation, ceci en conformité de l'Article 33 du Règlement du Conseil Général de Collombey-Muraz.

Chères et chers collègues du Conseil Général, je m'adresse à vous car vous serez amenés à voter sur cette résolution. L'histoire de la route du Cornet n'est pas d'aujourd'hui. Des demandes ont déjà été faites par le passé, sans aucun résultat, il faut le dire. Les résidents de l'endroit avaient réclamé bien avant l'existence du Conseil Général, un trottoir. Avec eux plus tard, j'y ai cru et d'autres avec moi, mais c'était sans compter la volonté de l'Etat qui a tranché. Il n'y aura pas de telles constructions en zone agricole. Il y a quelques années, la route Illarsaz-Collombey a subi une totale réfection, mais la route du Cornet annexée au village est restée en marge et on en est réduit à accepter les taconnages successifs année après année. Cette route n'est pas considérée, pourtant elle traverse un quartier du village d'Illarsaz habité, avec un petit commerce. Parce que situé en zone agricole, ce quartier a été laissé pour compte, mais cette route est devenue déplorable et dangereuse.

La circulation à Illarsaz est très importante, le trafic y est intense et d'innombrables camions traversent le village. Les camions, parlons-en, et les 40 tonnes qui sont certainement le gros problème de la route de Cornet qui, par leurs passages, la déforment davantage. Les habitants d'Illarsaz ne comprennent pas que

CONSEIL GENERAL

de tels monstres puissent circuler ici, traverser le village et continuer sur Collombey à haute vitesse parfois, alors qu'il y a la route de contournement faite pour ça. La route des Iles. Il y avait une volonté de les obliger à passer par cet endroit mais au vu de ce trafic grandissant, on doute vraiment que la chose ait été faite. Mesdames, Messieurs, je vous mets au défi de vous y trouvez sur cette route en tant que piéton. Vous vous apercevrez tout de suite des problèmes et par temps de pluie, tout se décuple. N'oublions pas que des écoliers et étudiants marchent quotidiennement sur cette route, le commerce amène des habitants et tous essaient de se protéger le mieux qu'ils peuvent souvent en se mettant sur le bord des champs. Et lorsque je vous parle de trous, de poches d'eau, d'ornières, ce n'est pas mentir. L'altération de la route et continuelle, une réfection est faite là et juste à sa suite commencent de nouveaux affaissements.

Vous connaissez l'endroit, j'en suis sûre, vous circulez et vous avez constaté toutes ces difficultés. Comment entrevoir l'avenir ici ? Toujours plus de véhicules, une route davantage déformée encore, des risques amplifiés, des accidents, cette résolution demande une route en état et un cheminement piétonnier. Il semble que c'est raisonnable et acceptable. Chers collègues, nous constituons des groupes, nous connaissons les convictions de chaque parti. Pourtant, unanimement nous voulons défendre les intérêts des concitoyennes et concitoyens de notre commune et j'en veux pour preuve, toutes les phrases types utilisées et exprimées lors de ces dernières élections : Pour vous ensemble, pour nos 5 villages, demain c'est maintenant, par amour de nos 5 villages...

Alors j'ai bon espoir de rassembler vos votes positifs pour que cette résolution soit déposée sur le Bureau du service des routes, transports et cours d'eau du canton. Et dans le même esprit avoir tout l'appui de la municipalité et espérer pour l'avenir. Je vous remercie d'accepter cette résolution.

Intervention de Vuille Côme: Merci Madame Delarze. J'ouvre donc la discussion générale. Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le Groupe PDC. Je me suis amusé, ce matin à faire le chemin Chapelle jusqu'à effectivement au pont, à l'entrée du village. Alors ce n'était pas Tchernobyl, mais presque donc c'est vrai que c'est une catastrophe j'abonde dans le sens, de Madame Delarze. A un moment donné, il y a le bus et un camion qui se sont croisés au même endroit que moi et j'ai dû sauter dans le champ. Il y a eu trois tracteurs avec remorques, six autres camions, c'est vrai que le goudron est dans un état catastrophique. Les grilles qui sont censées mettre le tout à l'égout sont plus hautes que le niveau du sol ! Enfin bref rien est exagéré dans le propos de Madame Delarze et j'appelle tout le monde à soutenir cette résolution.

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur Gollut. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La municipalité ?

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil Municipal. Mon intervention est plutôt pour donner des informations par rapport à la situation de ce tracé. Donc c'est vrai que suite aux discussions du trottoir qui a malheureusement dû être refusé pour des raisons qu'on avait déjà discuté, le canton et bien on a continué à avoir des discussions avec eux pour essayer de trouver une solution d'un chemin protégé pour les écoliers pour ... on sait que le canton en fait envisage de réaliser un chemin protégé et simple en bordure de route, comme vous pouvez le voir sur le plan qui est diffusé, actuellement des profils doivent être encore réalisés. Donc le projet doit être encore affiné et puis le canton va mandater un Bureau d'ingénieurs afin de réaliser un dossier pour l'enquête. Des discussions doivent aussi intervenir par rapport au gabarit et au revêtement de ce sol et ensuite encore une discussion avec tous les riverains par rapport

CONSEIL GENERAL

à l'expropriation des terrains et autres. Donc le dossier est en cours. Au niveau du calendrier, donc fin 2017, début 2018, le but c'est de préparer le dossier à l'enquête et les rencontres avec les riverains. Début 2018 finir les mises à l'enquête et si possible en 2018, avoir une réalisation.

Ce projet qui est en bordure de route cantonale, la commune devra également participer, donc par là, je vous annonce un chiffre qui est plutôt une estimation qu'il faut prendre avec des pincettes donc selon les estimations, ce pourrait être un coup de plus de Fr. 100'000.-- pour la commune, sachant que le tracé est quand même sur pas mal de mètres. Concernant la chaussée, donc là, on a eu des informations du canton qui, malheureusement, n'ont pas mis en priorité la réfection de cette route, mais, dans le cas de la réalisation de ce chemin, ils vont profiter de faire des mesures et de supprimer un peu l'accumulation des eaux et autres sur ce tracé. Mais que, malheureusement, dans leur budget ils n'ont pas la possibilité de refaire l'ensemble du tracé. Et ensuite après, par rapport à la dangerosité des camions et de la vitesse des camions, actuellement nous sommes en train d'étudier le centre du village d'Illarsaz, également les Neyres et là nous sommes en train de voir pour essayer de casser le tracé et on est en discussion avec le canton afin de trouver des solutions pour vraiment que cette route soit le plus sécurisée possible tout au long. Voilà, merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur Vieux. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame Delarze vous voulez réagir ? Ce n'est pas le cas. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons donc passer au vote et je prie les scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent la résolution "Route du Cornet à Illarsaz, route et cheminement piétonnier" sont priés de se manifester en levant la main. Merci, refus ? Des abstentions ? Par 42 oui, 0 non et 1 abstention, la résolution est acceptée.

Nous passons au point 8 l'ordre du jour, à savoir les "Informations de l'Exécutif" et je passe la parole au Conseil Municipal.

8. Informations de l'Exécutif

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet-Parvex pour la municipalité. Je vais vous donner quelques informations concernant le dossier de la gestion des déchets et en particulier, pour commencer, nous allons mettre tout prochainement, donc dès la semaine prochaine, en ligne la page internet destinée aux déchets avec toutes ces différentes rubriques. J'espère que ça sera suffisamment grand pour que vous puissiez le voir mais vous pourrez dès la semaine prochaine le consulter en ligne. Donc, il s'agit ici de faire différentes rubriques qui sont consacrées à la gestion des déchets. Donc il y a une première, un premier chapitre : généralités, qui contient vraiment les informations générales sur la taxe causale, sur le principe de la taxe causale, le principe du pollueur-payeur avec tous les aspects au niveau de la réglementation. Le deuxième volet qui a trait aux principes de financement et aux tarifs, où là on pourra retrouver les tarifs de la taxe au sac, comme ils ont déjà été communiqués par l'Antenne Région Valais Romand et également les tarifs concernant la taxe de base pour la commune de Collombey-Muraz dont je vais vous faire part tout de suite après ceci. Le troisième volet concerne la problématique de la gestion des déchets, l'organisation des collectes, donc là on a les différentes collectes qui seront répertoriées concernant les déchets urbains, les déchets verts avec la nouvelle collecte de déchets verts qui va être introduite ça c'est une nouvelle collecte qui va être introduite dès le mois de mars 2018, collecte donc hebdomadaire au porte-à-porte et là on trouvera aussi les informations nécessaires pour cette collecte.

Les aspects de la déchetterie :Actuellement nous avons repris dans cet onglet là, toutes les informations concernant l'accès à la déchetterie actuelle et il sera également mis au fur et à mesure donc de la réorganisation de cette déchetterie donc il est prévu une certaine réorganisation de la déchetterie qui sera

CONSEIL GENERAL

organisée, donc on travaille en collaboration avec SATOM pour prévoir deux zones distinctes dans la collecte, une zone pour les encombrants, donc on prévoit une augmentation de l'apport, pardon, une zone pour les encombrants et également une zone distincte pour l'apport des déchets recyclables puisqu'on prévoit bien sûr là une augmentation de l'apport des déchets recyclables et également une extension conséquente des horaires d'accès à la déchetterie. Donc ces informations vont suivre au fur et à mesure d'ici la fin de l'année. Egalement un point sur les Eco-points donc on aura cette extension de l'ouverture de la déchetterie pour les recyclables et également sera maintenus les différents Eco-points donc on a un Eco-point dans chaque village, ces Eco-points seront maintenus dans leur forme en tout cas pour 2018 et une réflexion sera déjà initiée en particulier par la délégation de l'environnement, pour réfléchir à une amélioration et certainement une réorganisation de ces Eco-points pour 2018 donc un Eco-point par village sera maintenu avec des informations et la localisation de ces Eco-points sur le site internet. Egalement on a repris les informations concernant la collecte des papiers. Et enfin, un dernier volet qui concerne la sensibilisation où là, on pourra retrouver toutes les informations concernant les mesures d'accompagnement et concernant le tri des déchets, donc des informations, comment trier ces déchets ? Sur les sites internet aussi on peut retrouver ces informations, le lien vers le site internet de l'Antenne Région Valais Romand, « Trier c'est pas sorcier ». Egalement un lien vers un site internet Recycling-map, où on peut avoir tous les points de collecte présents sur la commune, qu'on peut localiser pour savoir où sont les points de collecte les plus proches de chez soi par rapport au recyclable.

Donc voilà pour les aspects de ces rubriques internet qui donneront une première information. Une information ciblée tout-ménage sera aussi envoyée à la population dans le courant du mois de novembre avec toutes ces informations concernant cette gestion des déchets.

Voilà maintenant, deuxième point concernant la gestion des déchets et les taxes. Ici il s'agit seulement de le rappeler, j'avais déjà présenté ce tableau à un Conseil Général lorsque l'on a voté le Règlement qui sera mis en vigueur le premier janvier, il faut bien se rendre compte qu'il s'agit ici d'un changement du mode de perception de la taxe sur les déchets et pas comme on entend beaucoup, une nouvelle taxe. C'est-à-dire que vous voyez très bien que actuellement avec le Règlement actuel, nous avons une taxe de base avec un forfait unique pour les particuliers et les entreprises et une taxe proportionnelle qui varie en fonction du nombre de personnes par ménage pour les particuliers et du nombre d'employés pour les entreprises. Avec le nouveau Règlement, nous avons une taxe de base qui va varier en fonction du nombre de personnes par ménage et pour les entreprises en fonction du nombre d'employés et la taxe proportionnelle elle va disparaître au profit du sac taxé pour les particuliers et également pour les entreprises ou pour ceux qui en ont fait le choix avec des conteneurs pesés.

Finalement, la dernière partie qui vous intéresse certainement le plus, c'est les taxes de base et la tarification qui sera appliquée pour 2018. Donc pour rappel, la taxe de base actuelle est un montant forfaitaire unique de Fr. 200.-- pour les particuliers et les entreprises. En fonction maintenant du budget que l'on a mis en place pour la gestion et le coût des déchets, vous savez très bien que le principe de la taxe c'est de pouvoir autofinancer le coût engendré par la gestion des déchets, comme vous pouvez le voir d'ailleurs au budget 2018, ce coût n'a pas n'a pas changé, voire à même un petit peu baissé dans notre budget et en tenant compte aussi de tous ces changements, des nouveautés qui vont intervenir, l'introduction de cette collecte de déchets verts qui a un coût, c'est bien sûr, également aussi la mise en place progressive des moloks pour la collecte des ordures ménagères qui se fera désormais par quartier, nous pouvons arriver ici avec des tarifs de taxes de base pour les particuliers en reprenant ici un facteur de pondération, pour tenir compte aussi des familles, tel qu'il existait déjà, donc pour un ménage d'une personne voyez qu'on aura une taxe de base de Fr. 47.-- jusqu'aux ménages de cinq personnes et plus, avec une taxe de Fr. 185.-- et en fonction, pour les entreprises, en fonction du nombre d'employés qui varie de Fr. 50.- à Fr. 200.--

CONSEIL GENERAL

Donc voilà pour les informations concernant la problématique des déchets et des informations tout-ménage vont encore suivre d'ici la fin de l'année.

Intervention de Vuille Côme: Merci Madame Cottet-Parvex. Y a-t-il d'autres informations de l'Exécutif ?

Intervention de Turin Olivier: Olivier Turin pour la municipalité. Donc ma prise de parole concerne la transformation et l'agrandissement de l'école des Perraires, notamment du décompte final des coûts de construction qui a été établi, qui va être transmis à la commission de gestion sous peu mais qui demande quelques commentaires. Le budget des aménagements extérieurs ne comprenait ni le réaménagement des talus devant les Perraires, ni la planie renforcée, destinée à supporter les machines de nettoyage pour nettoyer les fenêtres et remplacer et réparer les stores.

Nous avons estimé, en accord avec le service technique, que cette planie renforcée était nécessaire, sous peine de coûts supplémentaires lors de travaux d'entretien. Selon l'architecte, cette planie renforcée aurait dû tôt ou tard être mise en place. De plus, le talus Nord-Ouest si vous le situez entre l'école et les Perraires de même que le talus côté cour, demandaient des travaux complémentaires en raison du ravinement de boue et respectivement de la sécurisation des arbres et l'entretien des talus. Enfin, nous avons aussi profité donc de l'avenant que je vous explique maintenant pour réaliser la sortie de secours de la piscine, via un chemin de fuite qui longe le bâtiment et qui va direction les tennis, un réaménagement à moindre coût. Le décompte final s'élève à Fr. 8'685'602.-- millions précisément, et ce décompte final comprend cet avenant qui a été budgété à Fr. 361'514.-- donc cet avenant qui correspond aux aménagements extérieurs. Ça conduit donc à un dépassement de Fr. 340'000.-- du budget de construction. Vous constatez donc que sans cet avenant, le budget de construction aurait été respecté. Le Conseil communal a décidé d'englober cet avenant, bien qu'il représente un dépassement de l'ordre de 4 % considéré comme modéré, dans le crédit de construction. Il représente une réelle plus-value. A matière de compétence de décision, cette décision relève du Conseil Municipal qu'un crédit complémentaire doit être soumis au Conseil Général s'il dépasse le 10 % de la dépense prévue.

La dépense totale, respectivement le crédit décidé par le Conseil Général étant de Fr. 8'344'000.--, le seuil de 10 % n'est pas atteint. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur Turin. Y a-t-il d'autres informations de l'Exécutif ? Ce n'est pas le cas, nous arrivons donc au point 9 de l'ordre du jour, les questions. Je passe d'abord la parole au Conseil Municipal s'il y avait des questions en attente de réponses ou des compléments à apporter. Monsieur Turin !

9. Questions

Intervention de Turin Olivier: Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames, Messieurs, en effet, une question était restée en suspens, une question de Madame Véronique Cottet qui concernait, excusez-moi, donc c'était l'accompagnement des écoliers par un adulte durant le transport entre l'école et l'UAPE. La prise en charge continue des écoliers est sous responsabilité communale. Pour cette raison, un accompagnement dans le bus des écoliers a été décidé dès l'ouverture de l'UAPE des Plavaux.

Sur le 45 % du poste attribué à cette fonction d'accompagnement, le 30 % est subventionné par le canton du Valais.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Merci. Je passe maintenant la parole à l'assemblée pour les questions. Oui, Monsieur Schmid !

Intervention de Schmid Daniel: Daniel Schmid, Parti Socialiste-Centre gauche. Les difficultés rencontrées par TéléMorgins SA ont fait apparaître dans la presse l'engagement des communes du district de Monthey et a créé une société d'investissements qui soutiendrait les communes partenaires lors de la réalisation de grands projets. N'ayant que les échos de la presse, je demande au Conseil Municipal d'informer le Conseil Général sur l'état de ce projet, ses objectifs et ses incidences financières, merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Conseiller général, alors effectivement, vous avez pu lire dans la presse qu'il y a cette proposition qui a été effectuée entre les 9 communes du district de créer une société d'investissements, donc Chablais-Invest, pour pouvoir mettre à disposition non seulement des remontées mécaniques mais aussi d'autres infrastructures. A l'heure actuelle on est plutôt sur des infrastructures sportives, voire culturelles mais ça pourrait aussi s'étendre à l'avenir. Donc pour pouvoir mettre cet argent à disposition les communes ont été d'accord de se mettre ensemble pour constituer une société d'investissements. Aujourd'hui, l'ensemble des neuf communes du district ont simplement validé le principe de cette société d'investissements, sans accepter d'engagements financiers.

Et lors du développement du budget 2018 vous aurez des informations complémentaires sur cette société d'investissements et en particulier sur les éventuels engagements financiers de notre commune et aussi en lien avec les autres communes. Mais l'objectif quand même de cette société c'est pas que les communes mettent la majorité de l'argent dans ce fond, c'est plutôt que les communes puissent débloquer des investissements privés, sur des investissements bancaires ou des investissements aussi de privés qui viennent d'autres horizons. Donc la volonté des communes, c'est de donner une assise solide pour le financement d'infrastructures utiles à la population de notre district dans les décennies à venir.

Intervention de Vuille Côme: Merci, oui, Madame Morisod !

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour les Verts. Je voulais juste demander à Madame Cottet-Parvex, vous aviez parlé de déchets verts tout à l'heure je voulais savoir juste si ça concernait aussi les déchets verts alimentaires des ménages ou si ça concerne des déchets des tontes ou des gazon etc.

Si vous envisagez éventuellement de faire une récolte comme il y a à Massongex, à St-Maurice ou voire à Martigny maintenant ils ont un autre système de récolte de déchets alimentaires. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, je passe la parole à Madame Cottet-Parvex !

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Oui, alors en l'occurrence, il s'agit bien de la collecte de déchets verts pour les végétaux, les déchets de tonte et de taille qui sera introduite dès 2018. Maintenant comme je vous l'ai dit, il y a l'introduction de cette nouvelle collecte, il y a les changements aussi par rapport à la collecte des ordures ménagères où on investit pour mettre en place des Moloks jusqu'en 2019. Donc il ne nous paraissait pas opportun de rajouter encore une nouvelle collecte pour la collecte des déchets de cuisine dans l'immédiat, donc ça sera fait pour la collecte gastro-vert pour les professionnels, cette collecte

CONSEIL GENERAL

va aussi être initiée et, dans l'immédiat, on a pris la position d'abord de mettre en place ces différentes mesures, ces changements, ces collectes, de faire le bilan de ça au niveau des impacts financiers, mais on n'exclut pas la possibilité d'étudier la possibilité, à terme d'introduire une collecte aussi pour les déchets de cuisine, à savoir quand même on a déjà collecté un certain nombre d'informations, qu'il s'agirait pour la commune de Collombey-Muraz de mettre certainement en place environ quarante points de collecte dans tout le territoire communal avec aussi et bien, un coût d'investissement pour la mise en place de ces points de collectes, également ensuite des frais de fonctionnement qui reviendraient chaque année. Mais on exclue pas totalement cette idée de pouvoir le proposer dans le futur.

Intervention de Vuille Côte: Merci. Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton pour Les Verts. Messieurs, Mesdames les Conseillers municipaux, chères et chers collègues, nous nous référons au Règlement des parkings qui vient d'être validé par notre Conseil Municipal. Nous tenons, nous, les Verts à relever que la municipalité a été sensible au covoiturage et nous nous en réjouissons. Pour ce faire, le Conseil a décidé de mettre à disposition une vingtaine de places à proximité du stand de tir de Châble-Croix, sans limitation de temps et ceci gratuitement. Par contre, nous trouvons fort regrettable que dans ce Règlement, il n'y ait pas de réflexions concrètes concernant le parc & rail. Le parc & rail favorise la mobilité douce. Il vise à inciter les pendulaires à utiliser des modes alternatifs à l'automobile, pour leurs déplacements quotidiens. Pour mémoire dans le Règlement sur les vignettes, qui a été refusé le 21 mai 2017, le Conseil Municipal avait été sensibilisé par cette problématique et avait mentionné l'Article 3, lettre c) que les personnes domiciliées sur la commune disposant d'un abonnement pour les transports publics pouvait obtenir une vignette, dont le prix se situait dans une fourchette allant de Fr. 440.-- à Fr. 660.-- par année. Ma question est donc la suivante : ne serait-il pas judicieux de proposer un tarif préférentiel pour le stationnement des voitures des personnes domiciliées sur notre commune qui empreintent un moyen de transport public, train ou bus, pour poursuivre leur trajet ? Merci pour la réponse.

Intervention de Vuille Côte: Merci, je passe la parole au Conseil Municipal !

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp pour la municipalité. J'ai relevé deux éléments dans votre intervention. Tout d'abord la vignette, ok, vous savez où elle en est, elle est au point 0 donc ça il ne faudra plus revenir là-dessus s'il vous plaît. Le deuxième point, c'est le Corbier. Vous aviez parlé de parc & rail. La zone du Corbier est prévue pour ce parc. C'est la zone, c'est une des deux zones où il y aura un horodateur. Et là, le tarif qu'on a imaginé, qu'on a fixé certainement ce sera certainement Fr. 6.-- la journée. Donc il y aura un horodateur sur la zone du Corbier, qui sera le futur pôle parc & rail de la commune, il faut être très clair, et le deuxième horodateur sera pour l'instant sur la zone du parking de l'Etoile.

Intervention de Vuille Côte: Merci, oui Madame Cretton vous voulez réagir ?

Intervention de Cretton Nathalie: Sur les deux parkings, ce sera le même tarif, c'est-à-dire Fr. 6.-- la journée ?

Intervention de Vuille Côte: Merci, je passe la parole à Monsieur Planchamp !

CONSEIL GENERAL

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp pour la municipalité oui exactement. Il n'y a pas de tarif différencié, pas prévu.

Intervention de Vuille Côte : Merci, d'autres questions ? Madame Chervaz !

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz, pour le Parti Socialiste-Centre gauche. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la municipalité, nous avons vu une entreprise de paysagiste sur l'ancien cimetière, pouvez-vous nous en dire plus et nous montrer un plan du projet retenu s'il y en a un qui a été retenu. Merci.

Intervention de Vuille Côte: Merci, je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil Municipal. Oui, un projet a été retenu mais malheureusement, je n'ai pas ce soir un plan qui permettrait de vous le montrer. Mais volontiers l'ors d'un prochain Conseil Général je peux vous présenter en fait le plan qui a été retenu. Donc ça s'est fait, en fait sous l'appel d'un concours auprès de plusieurs paysagistes et le jury a retenu en fait le dossier de la société Lattion & Veillard, qui aujourd'hui travaille pour permettre d'avancer en fait sur ce projet. Et je pourrai venir lors d'un prochain Conseil Général avec un plan pour vous le présenter.

Intervention de Vuille Côte: Merci, d'autres questions, oui, Monsieur Genolet !

Intervention de Genolet Lionel: Lionel Genolet pour le Groupe PDC. Ma question s'adresse au Conseil Municipal en charge des constructions. Lors de la dernière législature, un projet pour la dynamisation, la densification du centre du village de Collombey nous a été présenté. Force est de constater que, depuis lors, pas grand-chose de visible ne s'est passé mise à part la réfection de l'ancien cimetière. Pour mémoire, le projet initial prévoyait des logements avec appartements protégés, des commerces, des parkings etc. Je souhaiterais donc savoir où en est l'avancement de ce projet et quels sont les délais prévus pour la mise en œuvre du plan de quartier.

Intervention de Vuille Côte: Merci, je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Turin Alexis: Oui, Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues alors ce dossier est à bout touchant pour vous le soumettre. Actuellement, nous avons des oppositions dans ce dossier. Nous sommes en train de, nous avons fait des études complémentaires notamment au niveau de la desserte de la rue de la Charmette, notamment au niveau du nombre de places de parc, c'était un des soucis des opposants et nous avons bon espoir de pouvoir répondre aux questions des opposants et de venir devant le Conseil Général avec un projet, dans l'idéal, avec plus aucune opposition.

Intervention de Vuille Côte: Merci. D'autres questions, Monsieur Birbaum !

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le Groupe PLR. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Chaque ménage de la

CONSEIL GENERAL

commune a reçu cette brochure qui contient de nombreuses informations sur les services communaux et encore plus d'informations sur les entreprises sises dans la région. Cette publication utilise le logo de la commune, son code couleur de plus, elle copie-collé les informations du site internet, par exemple la page "histoire" sans citer les sources. Mais plus préoccupant, elle contient des fautes malgré le sous-titre "information", en couverture. Par exemple la déchetterie à la Satom ne ferme pas à 19.30 heures comme dit dans la brochure mais à 20.00 heures lundi et mercredi l'été, comme le dit le site internet de la commune. J'attire également votre attention sur la page 25 qui dit : Nous rappelons à chacun l'importance considérable que peuvent avoir nos comportements en matière de déchets sur notre environnement et par rebondissement, sur notre bien-être, nos finances, notre avenir. La question qui en découle c'est, qui c'est ce « nous » ? Alors je vois au tout début, on a le mot du Président de la commune mais en fait on ne sait pas du tout si cette brochure est éditée par la commune ou si c'est un privé qui a pris l'initiative. J'ai donc deux questions : Le Conseil Municipal ou l'administration était-il au courant de la publication de cette brochure et a-t-il donné son accord ? Ou bien est-il à l'origine de la publication de cette brochure ? Donc cette brochure elle ressemble à une publication officielle de la commune et contient des fautes. Donc si la commune n'est pas à l'origine de la publication de cette revue, pour la prochaine fois ne faudrait-il pas mieux que : Première solution, la commune impose à l'éditeur d'indiquer que la brochure est une revue commerciale donc non éditée par la commune, ce qui permet à la commune de se distancier de toutes informations inexactes ou commentaires. Deuxième solution, approuver que l'éditeur utilise le logo de la commune et fasse ressembler sa brochure à une publication officielle mais que l'administration communale revoie les informations publiées afin que celles-ci soient correctes. Car actuellement, avec cette brochure, le citoyen se retrouve avec un document avec le logo de la commune, le code couleur de la commune, le mot du Président de la commune, l'histoire de la commune, les statistiques de la commune et des informations inexactes sur les services de la commune. Sans compter le commentaire avec le "nous", à la page 25 et on ne sait pas qui c'est qui parle. Merci de votre réponse.

Intervention de Vuille Côme: Oui, je passe la parole au Conseil municipal. Monsieur Buttet !

Intervention de Buttet Yannick: Avec plaisir, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, et bien ça, je crois que c'était une tradition dans notre commune. Alors moi, je l'ai récupérée un peu comme vous qui êtes nouveaux ici, au Conseil Général, donc en fait, cette brochure elle est éditée chaque quatre ans par un privé qui demande l'autorisation à la commune qui obtient ces informations. Alors on prend note qu'il y a des erreurs, c'est vrai que ça c'est pas le Conseil Municipal qui a relu, c'est passé aussi à l'administration. Bon pour la déchetterie, de toute façon, ce sera faux au premier janvier. Donc on vous encourage à lire le tout-ménage que vous allez recevoir et le magnifique site internet qu'on vous a présenté tout à l'heure, comme on va pouvoir étendre ces heures d'ouverture de la déchetterie. Et puis on prend note de vos remarques pour dans quatre ans, peut-être qu'on renoncera complètement parce que si cette brochure qui se veut informative pour les nouveaux habitants, qu'il y avait un but vraiment positif dans la commune, pose problème on pense du côté du Conseil Municipal qu'on ne se doit pas de perdre du temps avec une brochure comme vous l'avez dit commerciale, bon je pense que le côté commercial ne fait pas l'ombre d'un toute, vu le nombre d'annonces qu'il y a à l'intérieur, je crois qu'il y a simplement quelques informations communales qui ont été copiées, vous l'avez dit, vous figurez peut-être d'ailleurs dedans, parce que sauf erreur il y a la liste des élus, alors on peut leur demander d'ajouter le Conseil Général dans quatre ans s'ils refont cette brochure.

Intervention de Vuille Côme: Merci, Monsieur Birbaum vous voulez vous exprimer sur ce sujet ?

CONSEIL GENERAL

Intervention de Birbaum Thomas: Oui, alors cette brochure elle ne me dérange pas, mais juste qu'il faut être clair exactement sur ce qu'on voit parce que là, tout le monde voit, ma famille a reçu, tout le monde pense que c'est une publication officielle de la commune, ensuite on trouve des d'éléments qui sont faux alors qu'en fait, on apprend finalement que c'est un privé qui édite pour la commune avec son autorisation mais avec des informations pas exactes donc c'est juste qu'il faut être juste clair juste, exactement ce que c'est, d'où ça vient et voilà.

Intervention de Buttet Yannick: Alors Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je ne vais pas être long. Alors je pense que je n'ai pas été clair, donc c'est pas un privé qui édite pour la commune, c'est un privé qui édite pour lui avec l'autorisation de la commune.

Intervention de Vuille Côme: Merci pour cette précision. Y a-t-il d'autres questions ? Si ce n'est pas le cas, j'ouvre donc le point 10 "Divers". Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ?

10. Divers

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher pour le PLR mais aussi pour le comité référendaire "contre les vignettes de stationnement". Lors du dernier Conseil, Madame Cretton avait interpellé la municipalité pour avoir des nouvelles sur la gestion des parkings et puis le Conseil Municipal avait renvoyé au comité référendaire les gens qui auraient eu des questions, ces gens-là sont venus évidemment frapper à notre porte, on a essayé d'avoir des informations, on a écrit une lettre, on a reçu une réponse comme quoi on aurait des informations plus tard. Voilà. Moi je roffre encore une fois cette alternative qui est que le comité référendaire lui se tient évidemment à disposition de la municipalité, pour discuter, pour se rencontrer, pour essayer de trouver une alternative à cette vignette encore une fois. Le but, c'est de défendre aussi les intérêts des citoyens, pas forcément par une vignette mais par d'autres alternatives.

Intervention de Vuille Côme: Le Conseil Municipal veut réagir ? Non ? Y a-t-il d'autres divers ? Oui, Monsieur Gollut ?

Intervention de Gollut Emmanuel: Mesdames et Messieurs, toutes et tous embarqués dans la grande galère de la politique communale. Je me permets, à titre personnel, je tiens à le préciser, de vous donner mes impressions de jeunot, plongé dans le bain politique de cette législature. Dernièrement, un ami m'a demandé mes états d'âme de CConseiller général, si j'avais du plaisir, si cela était intéressant ou pas. Et je lui ai répondu que mon avis était mitigé. Plus jeune, j'avais des certitudes et avec l'âge, car j'en ai, j'ai appris que rien n'était totalement blanc ni totalement noir, ni orange, ni bleu, ni vert ou d'autres couleurs politiques. La solution est toujours entre deux, toujours un compromis. J'ai dû mettre de l'eau dans mon vin, au sens figuré je vous le précise, pour être à l'écoute des autres et accepter que je puisse avoir tort, comme tout un chacun. Mesdames et Messieurs nous sommes tous dans le même bateau, toutes et tous avec nos idées, différentes ou pas, toutes et tous avec nos qualités et nos défauts. Mais toutes et tous, là pour le faire avancer ce bateau, le faire avancernon pas pour nous faire remarquer, mais le faire avancer pour le bien commun. Pour moi, au départ, le Conseil Général s'était d'abord pour faire moderne, un incubateur d'idées, d'idées parfois contradictoires, d'idées qui favorisent le débat politique et non la confrontation politique. Si la plupart des interventions de notre Conseil Général vont dans ce sens, ce qui

CONSEIL GENERAL

me réjouit, certaines parfois ont tendance un petit peu à me questionner. Lors d'une conférence, l'orateur qui l'a menée disait que lors de chaque prise de position de sa part, il cherchait trois buts.

Premièrement, lorsque je prends la parole est-ce que ce que je dis est vrai.

Deuxièmement, lorsque je parle est-ce que ce que je dis est utile.

Et troisièmement, lorsque je parle est-ce que ce que je dis est bienveillant. Je sais que nous ne sommes pas dans le monde des bisounours et que le débat politique peut et même parfois, doit être viril. Pour autant qu'il soit constructif et respectueux ! D'abord le vrai. Je crois que toujours nos interventions sont dans le vrai quant aux propositions, aux problèmes soulevés, ce qui ne signifie pas que l'on ait le même avis pour les mettre en œuvre ou pour y remédier. Ça c'est le jeu de la démocratie. Ensuite, l'utile. De ce côté-là parfois, comme l'a relevé une fois le groupe UDC, je me pose sérieusement la question de l'utilité de certaines interventions au titre racoleur qui laisserait sous-entendre pour le citoyen lambda qui ne lit que les titres des interventions, que rien n'est fait au niveau de notre administration. Et quand j'entends les réponses apportées par nos élus du Conseil Communal, certaines de ces interventions sont inutiles car le travail est en route et tout est fait ou un train de l'être. Comme vous le savez pertinemment, les études, les procédures, les lois, leur application et le secret de fonction, car il y en a un, nous oblige à être patients. Il nous suffit de nous adresser au Conseil Communal ou au chef de service responsable, pour avoir cette réponse et ainsi éviter de nous prendre parfois en otage et de prendre notre temps dans les débats inutiles. Mais peut-être certains parmi nous cherchent-ils leur visibilité plutôt que l'efficacité commune ? Enfin, parlons de la bienveillance. Cherche-t-on à construire toujours avec les autres ? Je ne sais pas. Je n'aime pas le terme de combat politique et comme vous toutes et tous, je l'espère, j'apprécie le débat politique dans le respect de l'autre et de son travail. Et j'ai l'impression peut-être à tort, je l'espère, que ce n'est pas toujours le cas ici, que ce n'est qu'une impression et si je me trompe, je vous prie de bien vouloir m'en excuser. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur Gollut. Y a-t-il d'autres divers ? Si ce n'est pas le cas, avant de clore cette séance, je tenais à remercier, au nom de ce Conseil Général et de l'ancien, deux personnes qui ont beaucoup œuvré pour le bon fonctionnement de notre législatif. Il s'agit de Messieurs Gérard Parvex et Yves Parvex. Le Bureau et la présidence du Conseil Général ont toujours pu compter sur leur collaboration rapide et efficace, sur toutes nos demandes qu'elles concernent le site internet, la communication et les convocations où la gestion technique de nos séances. Suite à leur fin d'activité auprès de l'administration, je tenais ce soir à les remercier chaleureusement et leur souhaiter bon vent pour le futur, de même que bienvenue à leurs successeurs.

Merci à tous pour votre travail et votre attention. Je demanderai au Bureau de me rejoindre après la séance. Je clos la séance plénière du Conseil Général, nous nous retrouvons ici le 18 décembre, bonne soirée à tous.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT

Côme Vuille



LA SECRETAIRE

Maria Encina Fracheboud

